

No 39

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014

Présidence : Sonja Molinari

La séance est ouverte à 18h40 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltpold, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Pierre Baertschi, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Jeannine De Haller Kellerhals et Stephan Pollini.

La Présidente demande à l'assemblée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de Mme Catherine Tschanz-Aebi, épouse de l'ancien conseiller administratif M. Aebi.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **131-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Délibération administrative **132-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015
6. Délibération administrative **133-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
7. Délibération administrative **134-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire et d'un crédit de réalisation d'un montant global de CHF 3'770'500.- en vue de la rénovation du pont de Carouge
8. Délibération administrative **136-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 604'800.- TTC pour l'installation de bornes rétractables délimitant une zone piétonne sur une partie

de la rue St-Joseph et sur la partie nord de la place du marché, pour des plantations en bac, ainsi que pour la mise en place de coffrets électriques

La Présidente signale que, suite à la commission qui a traité de cet objet, celui-ci a été retiré de l'ordre du jour et sera traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal, pour que la commission puisse obtenir des compléments d'information.

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions
 1. **MO 52-2014 P** : Pour la construction d'une halte ferroviaire, sur le trajet du CEVA, au Val d'Arve
 2. **MO 53-2014 P** : Que fait la Police ?
10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétitions
13. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 OCTOBRE 2014

M. Morex remercie la personne qui a apporté les modifications qui avaient été demandées lors de la dernière séance.

Mme Marti demande que, dans son intervention en page 27, « afin de » soit remplacé par « et » [« le nombre de ménages sans voiture à Carouge – *et* connaître le pourcentage de ménages qui ont une voiture, mais pas de parking sous-terrain »]

La Présidente prend note de cette correction.

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 28 octobre 2014.

Le procès verbal est accepté par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme De Haller Kellerhals :

Mme Lammar donne lecture de la communication de Mme De Haller Kellerhals, celle-ci n'étant pas présente :

En tant que Conseillère Administrative, je me dois et je veux informer clairement votre Conseil sur les attaques dont je suis l'objet, précisément parce que je suis Conseillère administrative, à propos de l'appartement que le Conseil de Fondation du Vieux Carouge m'a attribué récemment.

Je signale tout d'abord que nous sommes, mon mari et moi, depuis plusieurs mois, à la recherche assidue d'un logement à Carouge, car les propriétaires veulent récupérer le nôtre pour y loger leur propre famille.

Ensuite, vous comprendrez aisément que je souhaite rester à Carouge. J'y vis depuis plus de 20 ans ; mes enfants y ont grandi ; je suis CA depuis 11 ans et quelque, et encore pour quelques mois ; je suis –ainsi que mon mari – naturalisée carougeoise. Je suis très attachée à ma ville, j'ai milité pour elle, j'y ai donné mes énergies, mes émotions, sans compter, en y mettant tout mon talent et tout mon cœur.

Dans ma recherche d'appartement, j'ai déjà contacté diverses régies, sans succès. J'ai informé quantité de gens de mon problème et de son urgence. Sans succès jusqu'à ce que la Présidente de la Fondation du Vieux Carouge me dise de me mettre sur la liste des candidats à un appartement. Je l'ai fait.

Le Conseil de Fondation m'a attribué un 4 pièces de 67 m² à 1600 frs. Ce n'est ni un HLM, ni un logement subventionné, contrairement à ce que certains journaux ont relaté. Si certains appartements à Carouge atteignent effectivement des sommes exorbitantes et qui dépassent l'entendement, il faut pourtant relever que, selon l'Office cantonal de la statistique, le prix moyen d'un logement de 4 pièces à Carouge atteignait en 2011 (dernière année évaluée) le montant de 1369 frs. Je ne connais bien sûr pas les autres dossiers que le Conseil de Fondation avait en mains, et ce n'est pas à moi de juger de la pertinence de son choix ou de ses préférences. Je dois et je veux simplement dire que je n'ai cherché à devancer personne et surtout que les procédures utilisées à mon endroit ont été les mêmes que celles qui ont prévalu depuis des années dans la Fondation, sans bruit, pour quantité d'autres attributions. Il n'y a pas eu de procédures spéciales inaugurées pour moi. Cela dit, c'est bien au Conseil de Fondation (sur lequel je n'ai pas autorité), et non à moi, de dire pour quelles raisons il a préféré mon dossier. Certes, je m'en doute : l'attachement à Carouge, le travail fourni, l'urgence attestée.... Mais c'est le Conseil de Fondation, et non moi, qui a choisi mon dossier à une nette majorité, une majorité qui n'était pas composée de mes seuls co-religionnaires politiques d'ailleurs. Je le remercie néanmoins et n'ai aucun sentiment d'avoir spolié quiconque. C'est au Conseil de Fondation de dire qu'aucun dossier qui aurait été clairement prioritaire sur l'ensemble des critères pondérés n'a été recalé pour faire place au mien.

Cela dit, que les procédures de décision puissent être revues dans le futur pour davantage de transparence est nécessaire. J'ai souvent plaidé en ce sens sans être toujours entendue par ceux-là mêmes qui mènent le bal aujourd'hui. Mais j'insiste sur le fait que mon dossier n'a fait l'objet d'aucun traitement de faveur ni de procédures spécifiques à mon cas.

J'ajoute que ma situation de conseillère administrative, si elle ne doit pas me donner de privilèges, ne doit pas non plus m'enlever mes droits de citoyenne ou d'habitante de Carouge. L'égalité vaut pour tout le monde. S'être dévouée douze ans pour Carouge, avec efforts et courage, est un titre de fierté légitime : il ne doit pas constituer un handicap pour trouver un logement.

Je termine sur une note plus personnelle. Il est clair pour bien des gens que les attaques dont je suis l'objet, en tant que CA, à propos de cette attribution ont pour horizon et pour raison les prochaines élections (auxquelles d'ailleurs vous savez depuis longtemps que je ne me présente pas). Il s'agit de discréditer, pour espérer mieux séduire ! Pourtant ces attaques sont d'une rare violence et la campagne électorale ne peut pas tout justifier. Mais ce qui me blesse comme carougeoise, c'est avant tout que la situation privée des personnes inscrites en quête d'un appartement ait pu être transmise à des journalistes. Si ce n'est pas acceptable en ce qui me concerne, c'est véritablement indigne pour les autres personnes qui se voient ainsi trahies par des gens sans éthique et qui se permettent de donner des leçons. Ce n'est pas digne de Carouge ni de ses habitantes et habitants.

Mme Lammar ajoute que le Conseil administratif *in corpore* partage ces propos et soutient Mme De Haller Kellerhals. Il déplore en effet vivement que des informations confidentielles, relevant de la Fondation du Vieux-Carouge, aient pu se retrouver aux mains des journalistes et soient dévoilées de manière publique. Même dans le cadre électoral, nous ne pouvons cautionner la virulence des attaques à l'encontre de Mme De Haller Kellerhals et ne pouvons accepter des pratiques qui bafouent la sphère privée et qui discréditent tout Carouge. Le

Conseil administratif ne peut donc qu'espérer que la Fondation du Vieux-Carouge prenne les mesures nécessaires pour que les données confidentielles le restent.

Communications de Mme Lammar :

Patinoire

Ma première communication est juste pour vous rappeler l'ouverture de la patinoire samedi matin prochain en présence de Stéphane Lambiel et Sarah Meyer.

Je me permets cette pique de rappel afin de clarifier les dates d'invitations, puisque vous avez reçu malencontreusement une invitation pour le vendredi.

Cette invitation du vendredi s'adresse simplement aux employés qui ont mis en place la patinoire et ceux qui vont y travailler. Il ne s'agit donc pas de l'ouverture de la patinoire.

Celle-ci aura bien lieu le samedi matin avec à midi un spectacle de Stéphane Lambiel et Sarah Meyer.

Vous y êtes cordialement invités.

Répartition canton-commune

Ma deuxième communication a trait à la répartition canton-commune dont vous avez pu lire les péripéties dans les journaux.

Il faut relever à ce sujet que cette affaire a démarré par la déclaration du Conseil d'Etat au début de sa législature qui souhaitait d'abord s'atteler à la question de ce qu'il a appelé le désenchevêtrement (soit examiner les éventuels doublon entre les compétences des communes et du Canton) et ensuite s'attaquer à la question financière.

Un groupe de travail a été mis en place à l'Association des communes genevoises (ACG).

La présidente a déclaré lors de l'ACG qui a eu lieu cet automne que le délai imposé par l'Etat pour se prononcer sur ces questions cruciales et complexes, ne serait pas suffisant. En effet, s'il n'était pas trop compliqué pour le conseil d'Etat de décider à 7 personnes, cela était plus difficile s'agissant de mettre d'accord 45 communes sur des sujets aussi importants et aussi complexes !

C'est pourquoi, les communes ont eu la mauvaise surprise de lire les propositions de répartition de compétences entre canton et communes (par le biais d'un questionnaire et d'un projet de loi) directement dans la presse, le Conseil d'Etat ayant fait un communiqué de presse, il y a quelques semaines, alors même qu'il avait été convenu avec l'Etat que les discussions en cours dans les groupes de travail ne devaient pas être dévoilées.

Cela étant, l'ACG nous a ensuite transmis ce questionnaire très très légèrement remanié, nous demandant de nous prononcer dans un très court délai.

La commune de Carouge a donc répondu à ce questionnaire en insistant sur les points suivants :

1. Il convient de noter tout d'abord que le mode de prise d'information par le biais d'un questionnaire est très insatisfaisant. En effet, l'organisation du document et les modalités ne permettent que très peu de nuancer le propos et d'argumenter les prises de position qui sont cantonnées dans un oui/non très dichotomique.
2. Le calendrier empêche les concertations, élaborations et échanges de vue soit internes aux communes soit entre elles afin de forger des positions élaborées, consolidées et éprouvées.
3. La grande disparité de niveau entre les différents items (par exemple le Fonds Rotschild au regard des institutions culturelles majeures écrase les réalités, ne dégage aucune ligne de force et conduit à une vision réductrice et parcellaire.
4. Des pans entiers ne donnent lieu à aucune proposition (mobilité, un item ; aménagement et autorisations de construire, rien ; services de protection de la population, rien ; les grandes infrastructures ne sont pas listées de manière exhaustive, rien sur la sécurité et la protection de la population, etc.), ce qui déséquilibre complètement la démarche.

5. Dans la même perspective, répondre à un tel questionnaire par item sans disposer d'éléments substantiels sur les aspects globaux de gouvernance (deux items dont le contenu ne relève pas prioritairement de la gouvernance), sur la vision de la complémentarité entre Canton et communes ou sans avoir au préalable porté en débat le contenu de l'avant-projet de loi qui n'aborde que les questions de ressources et de centralisation, biaise totalement la démarche et la discrédite.
6. Il est périlleux de se prononcer sur les propositions de répartition des compétences sans avoir une vue précise de la répartition des ressources et de leur durabilité.
7. La Constitution prévoit des tâches conjointes et complémentaires, ce que ce questionnaire exclut.
8. Malgré toutes ces difficultés, le CA de la Ville de Carouge apporte des éléments provisoires et partiels de réponse au questionnaire afin de montrer son intérêt à la démarche et de ne pas « jouer la politique du questionnaire vide ». Cette prise de position ne peut par conséquent pas être considérée comme complète ou définitive et est donc accompagnée de toutes les réserves nécessaires.
9. Enfin et en ce qui concerne la manière dont l'Etat semble vouloir conduire cette démarche, le Conseil administratif de la Ville de Carouge s'exprimera au travers d'un courrier qu'il adresse à la Présidence du Conseil d'Etat et qui complète les éléments succinctement résumés ici.

Je ne vais pas vous donner le détail des réponses au questionnaire. Si vous souhaitez en discuter, je proposerais que votre bureau traite, lors de sa prochaine séance, de l'opportunité d'organiser une commission sur ce sujet. À noter également que l'ACG a rassemblé les réponses des diverses communes et se prononcera prochainement.

Communications de M. Walder :

Prix Pro Natura et villes fleuries

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons, cette année, reçu deux prix dans le cadre du concours intercommunal d'horticulture :

En premier lieu le premier prix des villes fleuries de plus de 15 000 habitants.

Le jury a particulièrement apprécié la qualité du fleurissement, l'originalité ainsi que la recherche dans les associations de plantes par les couleurs ainsi que la structure entre plantes fleuries et feuillages.

Nous avons également reçu le prix pro Natura qui prend en compte les efforts fournis par la commune en matière d'investissement paysager durable. Il est décerné par la société genevoise d'horticulture en concertation avec la DGNP (direction générale de la nature et du paysage). Pour cette année ce sont les réaménagements de la rue de la Débridée et du massif du Rondeau qui ont justifiés ce prix. Il a été pris en compte l'ampleur des projets, le choix des plantes indigènes et vivaces choisies. Ce choix va dans le sens de l'écologie urbaine avec des plantes que nous remplaçons en moyenne tous les trois ans au lieu d'avoir deux cultures par année. Il a été souligné autant le gain économique que l'apport écologique avec également des économies d'arrosages car les plantes vivaces sont moins gourmandes en eau.

Je tiens ici à remercier et féliciter nos collègues des espaces verts pour ces prix qui sont totalement mérités et font honneur à notre ville.

Soirée citoyenne Carouge Est et Fontenette

Je vous informe qu'une séance publique organisée conjointement par l'association des habitants de Carouge Est et de la Fontenette et la Ville de Carouge se tiendra le lundi 1^{er} décembre dès 19h.00 à l'école du Val d'Arve. Seront abordés les aménagements et équipements prévus dans ce secteur ainsi que, plus spécifiquement, les mesures d'accompagnement envisagées pour l'arrivée des nouveaux habitants de la Fondation

Emma Kammacher. Les responsables de la fondation ainsi que le Conseil administratif seront présents.

Soirée citoyenne Habitants Praille-Acacias-Noirettes

A l'initiative de l'association des habitants de la Praille aura lieu le mercredi 3 décembre prochain dès 19h.15 au restaurant ô5 un apéritif afin de marquer l'aboutissement des récents aménagements dans le quartier Acacias Noirettes. Ce sera l'occasion pour le Conseil administratif d'échanger avec les membres de l'association et les citoyens du quartier présents.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions ACG

Les décisions suivantes sont soumises au droit d'opposition relativement au subventionnement pour la rénovation du Grand Théâtre (délai 22 décembre 2014):

- Pour 2014 – 2015 – 2016 : un montant de 3'000'000.- CHF (par tranches)

Ces décisions sont disponibles sous l'onglet ACG de CMnet.

Courrier de la SPG adressé au CM et CA

Suite au dernier Conseil municipal, un courrier a été adressé à la Société privée de gérance concernant le fait qu'un nombre important de locataires de la cité Léopard ne verraient pas leur situation prise en compte lors des rocares d'appartements et ne pourraient pas être relogés dans la même structure. Dans sa réponse, la SPG rappelle ce qui a été dit en commission.

La réponse de la SPG est disponible sur CMnet.

Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour 2015.

Les documents définitifs ont été adressés aux intéressé-e-s et figurent pour mémoire sur CMnet.

La Présidente attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait qu'une nouvelle disposition est imposée par le canton relative à la récupération de l'urne (boîte bleue). Suite à différents problèmes de logistique, la procédure a été modifiée. A l'avenir, il ne sera plus nécessaire d'attendre aussi longtemps dans le bureau de vote.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 131-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2015, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2014 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 13 et 20 novembre 2014 et le rapport a été établi par MM. Etienne et Voignier.

La Présidente demande si MM. Etienne et Voignier ont quelque chose à ajouter à leurs rapports.

MM. Etienne et Voignier n'ont rien à ajouter à leurs rapports.

La Présidente rappelle que, cette année, une procédure nouvelle a été mise en place par le Conseil administratif, qui a permis d'avoir des discussions thématiques dans les commissions spécialisées, avant la séance de la commission des finances. Cela a permis de clarifier un nombre important de points, dans le but d'essayer de réduire la durée de la séance plénière consacrée au budget. La Présidente remercie d'avance les intervenants d'être constructifs et de ne pas se perdre dans les détails.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 4 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

Déclaration du PDC

M. Buchs en donne lecture.

Notre propos sera de mettre en perspective les budgets de cette législature, également de ces 10 dernières années où la gauche était majoritaire soit au CA soit au CM voire aux 2, et d'ouvrir la campagne électorale 2015.

Le PDC n'a cessé de demander d'arrêter ces dépenses imposée par la majorité de gauche. Malheureusement, nous n'avons pas été écoutés et à peine entendus. Il a fallu que le peuple carougeois sanctionne, sans équivoque, le Conseil Administratif et la majorité du Conseil municipal qui souhaitaient augmenter les impôts. Un terrible coup de semonce !!! Et alors là, la lumière fut. Tout est devenu possible ! Ceux qui nous promettaient l'apocalypse ou la chute d'une météorite sur Carouge, si les impôts n'augmentaient pas, ont trouvé, et assez facilement, des économies de budget. Enfin...des économies ? Ils ont juste diminué leurs folies des grandeurs, rien de plus ! Mais saluons quand-même cette prise de conscience et les efforts consentis pour nous présenter un budget qui va dans une meilleure direction.

Le souci du groupe PDC concerne l'avenir puisque les rentrées fiscales sont en train de diminuer. Les derniers chiffres au niveau du canton montrent une nette baisse des rentrées fiscales. De plus, la réforme de la fiscalité des entreprises est en cours ; la plupart des entreprises dont le siège est à Carouge paieront moins d'impôts. Il faut donc se préparer à avoir bien moins de rentrées fiscales.

Des chiffres sont disponibles sur le site de la Surveillance des communes. La comparaison des chiffres de la commune de Carouge avec ceux des autres communes qui lui ressemblent, comme Lancy, Meyrin, Onex et Vernier, est édifiante.

D'abord la dette, qui se monte à Carouge à 2130 francs par habitant pour 2015, plus que la ville de Genève (1200).

Ensuite la capacité d'autofinancement des investissements (qui signifie un nouvel endettement s'il est en dessous de 100 % ; en-dessus de 100%, la commune autofinance les investissements avec ses propres fonds) :

Carouge est à 58.9 % (ce qui est considéré comme nettement insuffisant par la Surveillance des communes), alors que Lancy, dont la situation économique est peut-être plus difficile,

est à 72.6 %, Meyrin à 76.7 %, Onex à 174.3 % et Vernier, qui investit beaucoup, qui développe de nombreux projets, qui est aussi une commune de gauche mais qui réussit à autofinancer ses investissements, est à 192 %.

Conclusion : à Carouge, on augmente notre dette, sans plan B pour accroître notre capacité d'autofinancement des investissements, alors que ces investissements seront conséquents ces prochaines années.

La comparaison entre les charges par habitant est également édifiante :

Carouge : 4'570 francs

Meyrin : 3'800 francs, pour le même nombre d'habitants que Carouge

Lancy : 3'400 francs alors qu'elle a plus d'habitants que Carouge

Onex : 2'400 francs

Vernier : 2'800 francs

Carouge a donc en moyenne 31% de charges en plus que les autres communes. Fait-elle des choses supplémentaires que les autres communes ne proposent pas ? Je ne pense pas.

Et on ne parle pas des subventions 53 % plus élevées que la moyenne pour Meyrin, Onex, Lancy et Vernier, des charges de personnels 21 % plus élevées par rapport à ces 4 communes, des biens et marchandises 70 % au-dessus, de la culture et des loisirs 31 %.

Vous comprendrez que, quand on a un budget qui est parmi les deux ou trois plus grands budgets du canton, un budget de dépenses énorme, le PDC se fait du souci puisque cela signifie que, quand les rentrées diminueront, il faudra bien aller chercher l'argent quelque part.

Le PDC pourrait inviter notre exécutif à mettre en place rapidement une vraie méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Mais nous pensons que cela est peine perdue. Ne dit-on pas que dans la vie il y a 5 étapes : **Apprendre à faire, faire, faire apprendre, faire faire** et finalement **laissez faire**. Tout semble à croire que la gauche carougeoise a sauté les 4 premières étapes. Pour la 5^{ème}, laissez faire, il est fort probable que les carougeois leur demanderont en avril prochain de justement laissez faire, des autres.

Nous proposerons deux amendements, que nous présenterons le moment venu.

Nous voterons ce budget même s'il est sans relief. C'est un budget de transition, une transition vers de vraies réformes qui sont indispensables et nécessaires, avec certainement une nouvelle équipe.

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaborateurs du service financier ainsi que la Conseillère administrative en charge des finances pour la qualité des documents transmis.

Déclaration du MCG

M. Pistis en donne lecture.

Le budget 2015 reflète la continuité de la politique des petits copains menée depuis plusieurs années et dénoncée, entre autres, par le MCG.

L'actualité récente fait apparaître des pratiques que nous ne devrions pas accepter et qui manquent d'éthique.

Le budget 2015 de la Ville de Carouge va dans cette direction, entre autres, quand il s'agit de subventions et du favoritisme en faveur de certains milieux voire même d'élus, pratique indécente et honteuse.

Le MCG demande un équilibre juste pour tous, sans privilège, ce qui est un but extrêmement difficile à atteindre à Carouge. Mais nous ne reviendrons pas sur ce qui a défrayé la chronique de manière inacceptable.

Le MCG dénonce depuis plusieurs années la folie des grandeurs du Conseil administratif. Le budget 2015 atteint un sommet inacceptable avec 49 millions d'investissements prévus, ce qui est une somme insensée pour Carouge, démontrant un manque de sens des responsabilités. Une hausse phénoménale depuis 2005, où on en était à 14 millions.

C'est pour payer ces travaux pharaoniques que le personnel a dû se serrer la ceinture et que les prestations pour la population fondent comme neige au soleil.

L'exemple flagrant c'est la suppression de la gratuité des funérailles pour les Carougeois.

Ce n'est qu'un début avec le gouffre financier du théâtre et des autres aménagements coûteux et mal adaptés.

Prenons également l'exemple des aménagements mal conçus et qui ont dû être refaits à grands frais à la charge du contribuable. Parlons également des passages-piétons qui ont disparu et réapparu, en passant par les places de stationnement remplacés par des pots de fleurs.

Le groupe MCG dénonce la politique de la gauche qui privatise le contrôle du stationnement, en offrant cette tâche régalienne à la Fondation des parkings, qui emploie des frontaliers en grand nombre. De nombreux Carougeois se plaignent des contractuels. Nous devrions suivre l'exemple des communes qui gèrent directement ce contrôle du parking et peuvent ainsi engager des employés locaux.

Le groupe MCG estime excessif le montant de certaines subventions attribuées alors que d'autres associations typiquement carougeoises sont sous-dotées quand elles ne se voient refuser des subventions en raison de considérations de politique politicienne.

Nous relèverons la disproportion de certaines subventions que touchent certains privilégiés. Prenons l'exemple du Théâtre des Amis qui obtient 980'000 francs de subventions pour une salle de très petite dimension, alors que le Théâtre de Carouge – pour deux salles dont une de grande dimension – obtient 1,2 millions.

L'année dernière, le MCG s'est battu pour des économies. Nous avons réussi à supprimer les jetons de présence pour le Conseil administratif et obtenu gain de cause en réduisant la facture d'électricité d'un quart pour la commune.

Pour le budget 2015, il reste également une grande incertitude concernant le vote sur les forfaits fiscaux. Une acceptation de la loi ferait perdre des rentrées fiscales importantes, déséquilibrant ainsi les comptes de la commune. En conséquence, nous vous demandons de surseoir au vote du budget jusqu'au 30 novembre.

Si notre demande de surseoir ne devait pas être prise en compte le groupe MCG refusera de le voter.

Il faut également savoir que, si la suppression des forfaits fiscaux devait être acceptée, le Conseil d'Etat a déclaré qu'il risquait de retirer le budget 2015 pour le revoir à la baisse et, entre autres, diminuer les prestations.

Je vous encourage à surseoir au vote de ce budget, d'attendre le vote du 30 novembre afin de savoir à quelle sauce nous serons mangés au 1^{er} décembre. Je ferai donc une demande formelle de surseoir au vote du budget ce soir.

La Présidente prend note de la demande de M. Pistis. Elle lui fait néanmoins remarquer que l'ordre du jour contient le vote sur le budget 2015 et qu'il sera nécessaire de vérifier auprès du secrétaire général et du Conseil administratif s'il est possible de mettre au vote la proposition de surseoir au vote.

Déclaration du PLR (fraction libérale)

M. Morex en donne lecture.

L'analyse de notre ministre des finances en préambule de la présentation du budget 2015 est un excellent exercice de style, mais il ne peut masquer des vérités tenaces.

La même ministre a beau jongler avec les chiffres et prétendre que la Commune fait des économies depuis 2012 est un leurre. Il serait plus honnête de dire que les dépenses ont été maintenues, voire augmentées en parallèle avec l'augmentation des recettes.

En effet, à part deux années exceptionnelles qui nous ont permis de diminuer la dette, cette dernière, depuis ne cesse d'augmenter et laisse augurer de lendemains qui déchantent pour les générations futures, d'une part, et pour les élus qui sortiront des urnes l'an prochain, d'autre part.

Nous le répétons depuis des années : le pourcentage de la ligne biens, services et marchandises est trop élevé et le ménage carougeois bien trop important. Il suffit pour cela de comparer avec d'autres communes suburbaines de notre Canton, Carouge a le premier nommé le plus élevé et additionner aux charges de personnel les amortissements et les intérêts ne peut masquer la réalité, à savoir que le nombre d'employés est le plus important proportionnellement à sa population. Mais, attention, ne vous méprenez pas, loin de nous l'idée de contester la grille salariale car, avec les autres partis de l'opposition, nous avons été les seuls à soutenir le personnel, alors que la population vous rendait un carton rouge par voie référendaire lors de l'élaboration du budget 2013. C'est la voilure que nous demandons de diminuer, par le nombre de drisses !

A ce propos nous n'avons cessé de dire que certains services étaient pléthoriques et, en ne remplaçant pas certains postes supprimés en raison des problèmes de gouvernance que nous avons connus, en est la meilleure preuve.

Aussi, alors que le service culturel est mieux loti que le service des sports, que l'offre proposée aux Carougeois est excellente, vouloir augmenter le personnel de nos bibliothèques, qui plus est en usant d'un stratagème ne faisant apparaître certaines dépenses qu'en 2016, plombant d'entrée ce futur budget, nous ne pouvons l'accepter ni le cautionner, sachant que le personnel de cette institution a quasiment doublé depuis quelques années.

Pour terminer, nous continuons de penser que certaines subventions sont trop importantes, voire démesurées et que, là aussi, nous devrions être plus parcimonieux.

A l'heure où des discussions s'engagent entre le Canton et les Communes afin de redistribuer les compétences entre ces deux entités et, par là même, de proposer de nouvelles charges aux Communes, donc de nouvelles dépenses, l'heure devrait être à la prudence, sans compter que nous ne savons pas ce qu'il adviendra de la taxe professionnelle ni des forfaits fiscaux.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous ne présenterons aucun amendement, sachant d'emblée qu'ils seraient voués à l'échec par le vote de l'Alternative, et, en conséquence, nous refuserons ce budget, laissant à la seule Alternative la responsabilité de l'assumer, à moins que, se rendant compte qu'il n'est pas acceptable, elle nous suive dans cette décision.

Nous ne terminerons pas sans remercier la Conseillère administrative déléguée aux finances, le responsable de ce service et ses collaborateurs, ainsi que les chefs de service pour leurs explications.

Déclaration du groupe socialiste

M. Baertschi en donne lecture.

« Comment faire plus avec moins »

Tel pourrait être le leitmotiv du budget 2015.

En effet, après avoir assisté depuis le début de la législature à une croissance progressive des recettes fiscales et des revenus, on assiste cette année, à l'image du budget 2014, à un tassement de l'assiette fiscale.

Conscient de cette situation, le Conseil administratif nous propose d'adopter un projet de budget de fonctionnement équilibré aux charges et aux dépenses à CHF 100'877'510.- l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 10'930.-.

On constate qu'il s'agit d'un budget serré dont la part des amortissements représente 13,34 % et celle des charges du personnel le 31,64 %. Malgré les progressions inhérentes aux mécanismes salariaux et aux obligations légales, il apparaît que le traitement du personnel enregistrerait une diminution de CHF 177'398.-, ce qui prouve, si besoin est, l'effort d'économie engagé. En comprimant également d'autres postes et en recherchant de substantiels efforts d'économie, le Conseil administratif nous propose un budget qui reste dans les chiffres noirs.

Une gestion attentive en matière d'octroi de subventions impliquant des diminutions et des augmentations ciblées devrait permettre de ne pas prêter les Associations qui rencontrent déjà des difficultés dans un climat de conjoncture peu favorable.

Grâce au système applicable à Genève en matière de taxation fiscale, notre Commune se situe dans des valeurs de rendement du centime encore favorables et proches de celles de Communes telles que Lancy ou Meyrin.

A cet égard, il est important de souligner le fait que les prévisionnistes en matière économique s'accordent actuellement sur le fait que les temps deviennent plus difficiles. Car si la crise frappe plusieurs pays européens alors que notre pays demeure encore relativement épargné par le fléau du chômage, le nombre des working poors est néanmoins aussi en augmentation. Par ailleurs il y a lieu de rappeler ici que la Ville de Carouge compte à l'échelle du canton le taux le plus important de personnes à l'assistance publique.

Sur le plan des ressources financières, la fiscalité des entreprises laisse planer une large incertitude en ce qui concerne la future assiette fiscale du canton. L'établissement du budget cantonal 2015 est à la peine et des interrogations subsistent, qu'il s'agisse de futurs et nouveaux reports de charge ou encore de l'impact sur l'assiette fiscale des Communes de décisions qui seront prises à l'échelon cantonal lors des prochains exercices.

Corollaire de ce ralentissement économique, le loyer de l'argent paraît par contre n'avoir presque jamais été aussi bas. A cet égard, l'évolution du montant de la dette communale qui était proche de 60 millions de francs en 2005 et qui devrait rester cette année relativement stable aux environs de 45 millions de francs n'est pas un sujet d'inquiétude, le montant du service de la dette s'élevant à CHF 334'452.-.

Le Plan des investissements qui nous a été communiqué met en évidence plusieurs programmes nécessaires soit à l'entretien de l'espace public et des bâtiments, soit à l'aménagement de nouveaux quartiers en développement ou encore en rapport avec les besoins culturels et sportifs de la population carougeoise. C'est pour nous une raison de croire en l'essor harmonieux d'un développement de notre Communauté d'habitants et de citoyens. Chercher à préserver une qualité de vie et renforcer le lien social au sein de la population carougeoise, et ceci singulièrement en faveur des jeunes générations, nous paraissent être des mesures essentielles.

Enfin, et avant de conclure, nous aimerions revenir sur le mode de travail développé au sein des Commissions de ce Conseil. Alors que certains n'avaient cessé de critiquer un mode de faire jugé trop expéditif en matière d'examen des précédents budgets, le bureau du Conseil municipal a avalisé un traitement en deux temps. Pour cela, chaque Commission était invitée

à se réunir en premier lieu, puis à formuler ensuite, par domaine concerné, des propositions d'amendements au projet de budget. Ceci afin d'éviter d'interminables palabres en séance plénière du Conseil municipal.

Jeudi 20 novembre dernier, lors du retour des travaux effectués dans chaque Commissions à la Commission des Finances, aucun groupe n'a été en mesure de formuler un ou des amendements. Tout au plus certains groupes ont annoncé vouloir déposer des amendements lors de la séance de ce soir.

Si l'on peut comprendre, à l'approche des échéances de l'an prochain, le besoin de visibilité politique de certains partis, on regrettera néanmoins que des élus, après avoir dénoncé ce qu'ils considéraient être un dysfonctionnement dans le mode d'établissement et de présentation des budgets, ne participent pas à ces travaux et finalement renoncent délibérément à formuler des propositions. Ainsi toutes les propositions d'amendement seront, comme l'an passé, déposées à la séance publique de ce soir, ceci sans que tous les groupes aient pu en discuter entre eux au préalable. Les séances de Commissions préparatoires se seront donc révélées bien vaines, ce que nous déplorons.

Arrivés au terme de la présente déclaration, notre groupe votera le projet de budget présenté.

Comme de coutume, nous concluons la présente déclaration en adressant nos remerciements au personnel communal, en particulier au Service financier et à son chef M. di Stefano ainsi qu'à Madame Stéphanie Lammar, Conseillère administrative chargée des Finances, pour l'important travail effectué.

Déclaration de l'UDC

M. Baud en donne lecture.

Notre groupe a étudié avec attention le budget 2015 tel que présenté par le Conseil administratif.

En préambule, qu'il nous soit permis de remercier Madame la Maire, Stéphanie Lammar, responsable des finances, Monsieur Di Stefano, Chef du Service des finances, ainsi que le personnel de la Mairie pour la préparation de ce budget 2015.

En marge des remerciements de principe, il faut relever qu'avec la réorganisations au sein de l'administration, notamment celle liée au Service travaux voirie remis sur les rails grâce à l'intervention de l'UDC Carouge, le personnel de la Ville de Carouge répond de mieux en mieux aux exigences du nouveau management et ceci constitue une chance pour les citoyennes et les citoyens.

Nous y sommes sensibles !

Merci à eux.

Cela dit, qu'elles sont les remarques que l'UDC peut faire pour l'année 2015 ?

Nous pourrions développer bien des points du budget trop élevés, injustifiés ou incohérents, Il est évident que nous ne partageons pas la même vision de l'utilisation des deniers publics et que nous n'avons de loin pas, le même sens des priorités.

Ne voulant pas vous saturer de chiffres, le travail ayant été fait en amont dans les commissions, nous nous contenterons de certaines remarques.

Nous savons que les finances publiques du Canton de Genève se détériorent tout autant que celles de Carouge et que nos prétentions doivent être revues à la baisse. Ce que nous ne savons pas, c'est ce que vont décider les Députés du Grand Conseil au sujet d'une éventuelle suppression de la taxe professionnelle.

Nous constatons tout d'abord que le maigre excédent de moins de 10'000.-- sur un budget avoisinant les 100 millions n'est qu'un simple artifice financier pour ne pas tomber dans les travers des chiffres rouges. C'est un leurre de penser que Carouge est riche. N'est-elle pas classée au " TOP Fünf " des communes les plus précaires du canton. Avec une dette de 45 millions, toute tentative de baisse d'impôt est illusoire. Une chose est certaine, l'UDC se battra de toutes ses forces pour une meilleure répartition des biens communs.

Autre sujet qui fâche, l'aide au développement approchant le million. Ce 1% du budget est trop élevé au regard des Carougeois qui peinent à joindre les deux bouts à chaque fin de mois, des jeunes sans travail, des aînés qui n'ont que l'AVS.

Bien que l'UDC soit humaine, elle veut être juste, il n'en demeure pas moins que le Conseil administratif devrait diminuer drastiquement ce poste au profit des résidents légaux de Carouge. L'aide peut et doit être compressée pour que l'argent des contribuables soit rendu au carougeois ! Dans la foulée, nous serions curieux de connaître le pourcentage estimé de clandestins à Carouge.

Continuons sur les sujets qui nous divisent... La culture, chère à certaines personnes ! Trop chère à notre avis !

Nous constatons qu'à Carouge, on cultive la plante grasse, pardon !

On cultive la culture qui se taille la part du lion des dépenses compressibles.

Nous ne contestons pas une participation financière, telle qu'offerte aux théâtres de Carouge, des Amis, le printemps carougeois et bien d'autres actions culturelles, toutefois avec des associations comme par exemple le théâtre de l'Alchimic, nous ne comprenons pas pourquoi la subvention Carougeoise paye une partie des salaires de la direction.

Nous nous rendons à l'évidence que la vie sportive et celle liée aux associations qui à notre avis touche plus de Carougeois, sont les parents pauvres du budget malgré les subventions accordées. Le Conseil administratif pourrait faire mieux !

L'UDC Carouge veut mettre un frein aux dépenses excessives et demande au Conseil administratif de faire des économies et surtout d'éviter aux Carougeois de se voir obérer leur pouvoir d'achat. En effet, bien que les charges diminuent sensiblement, cela ne suffit pas. Des efforts doivent encore être faits sur tous les postes compressifs. Enfin, nous ne pouvons que déplorer l'engagement de personnel à temps partiel inscrit dans le budget mais qui ne sera effectif que plus tard (ou pas) dans le temps. Pour nous, cette manière de procéder est une drôle de salade qui ne sent pas le frais, avec une certaine impression de se faire assaisonner par la suite.

Mesdames et Messieurs, le groupe UDC votera le budget 2015 sans amendement, et recommande vivement au Conseil administratif de prendre en considération ses remarques.

Déclaration du PLR (fraction radicale)

Mme Hiltpold en donne lecture.

En préambule, le groupe radical tient à remercier le Conseil administratif de l'entrevue qui lui a été accordée, comme à tous les partis, avant la présentation officielle du budget, pour en aborder les grandes lignes. Nous remercions également l'administration d'avoir organisé des séances de commissions par secteur concerné, pour discuter des grandes orientations des services et des nouvelles dépenses, comme nous l'avions d'ailleurs proposé et demandé.

Nous saluons bien évidemment le fait que ce budget ne prévoit pas d'augmentation d'impôt, ce qui résulte en réalité de la volonté populaire qui s'est clairement opposée à la hausse voulue par le Conseil administratif pour l'année 2013, que nous avons combattue.

Nous en profitons pour noter que la commune a continué à bien fonctionner depuis lors, malgré les craintes de l'Alternative, et que d'excellentes prestations ont toujours pu être fournies.

Nous saluons par ailleurs les efforts consentis dans certains services, notamment s'agissant des lignes de biens, services et marchandises, et en particulier au service voirie, espaces verts et matériel dont la réorganisation a prouvé que des économies pouvaient être effectuées. Nous constatons d'ailleurs que grâce à l'arrivée d'un nouveau chef de service et à la nouvelle organisation mise en place, il n'a pas été besoin d'engager les deux personnes voulues par le Conseil administratif, suivi par l'Alternative, suite à la rupture du contrat de prestations avec Partage. C'est en réalité exactement ce que nous demandions et nous nous en félicitons.

Ce budget semble être un budget de droite que nous pourrions accepter sans sourciller, tant il ressemble, en apparence, à ce que nous avons toujours demandé : dépenses contenues, pas d'augmentation d'impôts ni d'augmentation de charges de personnel.

Mais à y regarder de plus près, ce budget est trompeur.

En effet, alors que la ligne des frais de personnel est en diminution (fait tout à fait rare et nouveau), ce budget prévoit néanmoins la création de nouveaux postes : un concierge, un bibliothécaire, un aide bibliothécaire, un délégué à l'énergie et un aide comptable.

A lire le budget, ces engagements n'en coûteraient que CHF 82'000.- et seront compensés par des suppressions de postes (ou plutôt des non engagements ou non remplacements). Or, si ces nouveaux postes ne coûtent que CHF 82'000.-, c'est parce qu'il est prévu d'engager les personnes en juin, septembre ou encore en 2016 !

Autrement dit, en annualisant ces postes, il en reviendrait à plus de CHF 320'000.- par année, toutes charges comprises.

Nous estimons que ce budget est ainsi pervers et qu'il mènera sans nul doute à une augmentation d'impôts pour le budget 2016, qui devra être assumée par le nouveau conseil administratif et le nouveau conseil municipal qui sera élu au printemps prochain.

Nous ne pouvons cautionner ce mode de faire, qui revient en réalité à engager des dépenses qui ne seront visibles qu'en 2016.

Nous avons toujours demandé de privilégier le personnel en place et de lutter contre le taux d'absentéisme important, plutôt que de créer des nouveaux postes et nous continuerons dans cette voie.

Les explications qui nous ont été données selon lesquelles le service des ressources humaines ne peut pas traiter ces nouveaux engagements sur une année ne nous ont aucunement convaincu. Il suffit de se retourner quelques années en arrière pour voir que le service du personnel pouvait engager bien plus que 5 nouvelles personnes, en plus des remplacements dans les postes existants, pour comprendre que l'explication n'est qu'un artifice. Pour mémoire, c'était plus de 17 postes que l'on nous proposait d'engager en 2012....

Nous avons par ailleurs entendu que les dernières prévisions fiscales étaient inférieures de CHF 500'000.- à ce que notre budget à peine équilibré annonce, de sorte que la prudence est encore plus de mise.

A l'heure où il est question de supprimer la taxe professionnelle et de répartir différemment les tâches entre les communes et le canton, entre autres, nous persistons à penser que nous devons continuer à n'engager que des dépenses raisonnées, et en tout cas pas à engager du personnel dont la charge sera progressive et surtout incompressible.

Nous laissons donc le soin à nos collègues de la gauche de prendre leur responsabilité et de voter ce budget 2015 qui conduira, nous en sommes convaincus, à une hausse de la fiscalité en 2016. Pour notre part, nous ne pouvons pas l'accepter.

Nous ne terminerons pas sans remercier Mr Di Stefano ainsi que les chefs de services pour leurs explications données en commission.

Déclaration des Verts

M. Prod'hom en donne lecture

Cette dernière année de la législature nous offre une excellente opportunité pour effectuer un bilan de la gestion financière de la Commune.

Malgré une conjoncture ralentie, les grands axes politiques du CA ont pu être réalisés grâce à une gestion saine, prévoyante et équilibrée des dépenses tout en maintenant des prestations de qualité offertes à la population.

Le Conseil Administratif s'est appliqué à réorganiser et réformer les différents services de l'administration communale, en adaptant les missions aux recettes fiscales et en recentrant les missions qui leur sont dévolues, tout en sauvegardant la qualité des prestations.

Le Service de l'urbanisme, pourtant critiqué lors de sa création par certains groupes politiques et sous l'impulsion de Monsieur Nicolas WALDER, a clairement démontré son utilité, son efficacité et sa proactivité, et est au cœur de la politique de développement de la Ville de Carouge.

La refonte du Service de la voirie (SVEM), par l'engagement d'un nouveau responsable et par le recadrage des tâches, a permis d'internaliser certaines activités. De plus, toujours grâce à une meilleure organisation des différents services, le temps de travail nécessaire aux 2,7 nouveaux postes a pu être alloué sans accroître l'effectif « équivalent temps plein ».

La création d'une centrale d'achat unique va permettre de mieux gérer les achats, dans le respect des marchés publics et dans les règles de contrôle interne.

La mise en place d'un guichet unique ouvert à la population va également permettre d'améliorer la qualité des prestations communales.

Ces quelques exemples montrent que les réformes et la politique menées par le Conseil Administratif ont porté ses fruits.

Concernant spécifiquement le budget 2015 que nous discutons aujourd'hui, les éléments suivants doivent être soulignés :

A. Budget 2015 équilibré

Le budget augmente légèrement de CHF 100'073'388.- pour le budget 2014 à CHF 100'677'510.-. Cette augmentation est principalement liée aux mécanismes salariaux.

Depuis 2005, les charges (y compris les imputations internes) ont augmenté de plus de CHF 39 mio, soit + 63.76 % et les revenus (y compris les imputations internes) ont progressé de CHF 44 mio + 76.80 %.

Il faut mettre ces chiffres en regard de l'augmentation de la population qui, durant cette période, est passée de 18'987 habitants en 2005 à 21'125 habitants à la fin 2014, soit une augmentation de + 11.26%. A cet aspect, doit s'ajouter la complexité toujours plus grande des tâches à accomplir et la nécessité d'accroître la coordination entre les différents domaines.

En 2005, le rapport entre les revenus et les charges par habitant était déficitaire, avec CHF 3'238.- de charges et CHF 2'999.- de revenu. En 2015, l'équilibre est assuré avec CHF 4'765.80 de charges et CHF 4'766.30 pour les revenus.

Il est à noter que fin 2014, la dette de la Ville de Carouge sera de CHF 45 mio, ce qui représente une dette par habitant de CHF 2'130.- pour 2015. Ce bas niveau d'endettement communal est à saluer, car il contribue à assurer une bonne capacité d'investissement de la commune.

B. Recette fiscale en amélioration.

Les revenus de la commune sont estimés avec une légère augmentation, selon les dernières estimations de l'Etat de Genève, soit de CHF 100'235'646.- en 2014. Elles atteindraient CHF 100'688'440.- en 2015.

Vu la faible augmentation des revenus il est d'autant plus important d'avoir une maîtrise des charges et des investissements en poursuivant le développement d'une vision à long terme. Les Verts sont attachés à une économie durable et sociale.

Pour le budget 2017, un nouveau modèle comptable (MCH2) devra être appliqué par l'administration, cette transition est déjà en cours. Les Verts espèrent que ce plan comptable permettra, à terme, la mise en place d'une comptabilité analytique et l'établissement d'un budget quadriennal, comme nous l'avons proposé depuis plusieurs années, ce qui permettra d'offrir des outils de planification plus performants.

C. Investissements

Plusieurs secteurs de notre commune vont subir un développement important dans les prochaines années.

C'est le cas du secteur de Praille, Accacias, Vernet (PAV), qui va accueillir à terme environ 8'000 habitants et un parc. Le Conseil Municipal va devoir voter pour le plan directeur de quartier (PDQ) avant la fin de l'année. Les Verts soutiennent ce projet de qualité. Nous relevons que le CA a pu obtenir de l'Etat de Genève, grâce aux négociations des accords, que la fiscalité future puisse assurer le développement du secteur.

Dix-neuf nouveaux projets seront réalisés en 2015 pour un montant de CHF 26'371'00.-, dans lesquels figurent l'agrandissement de l'école du Val d'Arve, la réfection du Pont de Carouge, le parking Vibert ...

Neuf projets ont été votés pour un total de CHF 22'915'679.-, dans lesquels figurent le bâtiment de la route de St-Julien qui accueillera le centre de la police municipale et des logements IEPA, la construction des locaux d'archives communale et parascolaire au Pervenches, le centre communal avec le projet du théâtre, les équipements parascolaires dans les bâtiments de la FEK « les Familias » ...

D. Emplois

Par une optimisation des postes de travail et des tâches des différents services de la commune, notamment avec la refonte du Service de la voirie, la commune a pu rééquilibrer l'organisation de l'ensemble des services et créer des postes de travail où le besoin se faisait sentir.

C'est ainsi que, face à une demande en forte croissance, nous saluons la création de 1,7 postes essentiels au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la commune de Carouge a un taux de personnes en recherche d'emploi très élevé. Il est souhaitable, pour les Verts, que notre commune renforce sa contribution au soutien aux habitants concernés.

Nous souhaiterions que pour 2016, soit proposée au budget la mise en place du projet "antenne emploi" prévu en 2012 qui a été reporté pour des raisons financières.

E. Energies et environnements

Les Verts se réjouissent de l'engagement d'un délégué à l'énergie, poste ouvert à 60%. La création de ce poste constitue une étape décisive pour la Ville de Carouge, aussi bien concernant l'assainissement du patrimoine bâti que pour la réalisation d'un plan des énergies à l'échelle communale.

Nous avons pris beaucoup de retard dans ce domaine et nous devons nous rapprocher rapidement d'une société à 2000 W. Nous devons réduire notre consommation et rendre plus efficient, notamment d'un point de vue thermique, notre patrimoine communal.

Le recours aux énergies renouvelables et l'incitation de l'ensemble des foyers carougeois à faire de même n'est crédible que si les collectivités se montrent elles-mêmes exemplaires.

Nous avons déploré l'amendement du MCG en 2013 pour que l'ensemble de l'électricité des bâtiments communaux soit fournie en SIG VITAL BLEU; notre groupe politique souhaite que notre commune puisse bénéficier d'un approvisionnement en électricité 100% renouvelable. Conscients que le budget ne permet pas de revenir cette année au SIG VITAL VERT, les Verts souhaitent que lors du budget 2016, au moins ¼ des bâtiments reçoive du SIG VITAL VERT et qu'à terme le 100% soit atteint.

F. Politique sociale

Les Verts sont satisfaits qu'une crèche d'été puisse être ouverte en 2015, offrant ainsi une solution de garde estivale pour la population carougeoise.

Nous tenons également à souligner que, durant trois législatures, Madame Jeannine DE HALLER KELLERHALS conseillère administrative, a développé de manière très importante les crèches sur Carouge et, même si l'offre ne peut pas encore entièrement satisfaire la demande, on peut être fiers de la qualité de l'offre en la matière pour la population.

Conclusion

Le groupe des Verts votera le budget 2015 en soulignant que le travail de réforme de l'administration carougeoise, effectué par le Conseil Administratif avec l'appui pragmatique et clairvoyant du secrétaire général Monsieur Manuel SCHÜLE, permet d'avoir une administration "saine" et "durable".

Nous espérons vivement que l'ensemble des partis abordera cet exercice budgétaire avec le même esprit d'ouverture.

Avant de terminer, nous tenons à remercier Monsieur DI STEFANO et le Service financier pour l'ensemble de leur travail de précision et de qualité.

Nous remercions également les différents chefs de services de la commune qui ont œuvré aux économies et à la réalisation de ce budget ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Administratif, et plus particulièrement Madame Stéphanie LAMMAR, pour la présentation de ce budget 2015.

Déclaration d'A Gauche Toute

Mme Stebler en donne lecture.

Le budget 2015 est conforme à la loi de l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses. Et pourtant, ce budget ressemble au sapin de Noël de la place de Sardaigne : de plus en plus petit et de plus en plus chargé.

Ce budget 2015 est bien plus bas que les années précédentes : les revenus stagnent, les économies sont faites depuis 2012, les charges contractuelles, les assurances et les habitants augmentent dans une ville où les inégalités sont très élevées et où plusieurs quartiers sont en zone rouge.

Pourtant, dans ce budget, la dette par habitant diminue légèrement et régulièrement depuis 2013. Cette dette représente aussi une vivacité économique. La diminuer implique de diminuer les investissements de la Commune, donc diminuer les marchés pour les entreprises, donc moins d'activités qui généreront moins de rentrées fiscales. Les dettes d'aujourd'hui sont nos richesses de demain. Sans compter que le patrimoine immobilier et administratif de la Commune approche le demi-milliard.

Carouge est une ville qui se transforme. Nous construisons et agrandissons des écoles, des salles pour le parascolaires, des dizaines de places de crèches à Pinchat, dans l'ilot des menuisiers. Nous allons rénover en partenariat avec la Ville de Genève le pont de Carouge qui est à bout de souffle pour un montant d'environ 3 millions. Le centre communal et le théâtre devront être rénovés et reconstruits, ce qui permettra aux techniciens et aux comédiens de se faire applaudir sous d'autres cieux que ceux de l'amiante.

Mais comme le dit le CA dans son introduction du classeur vert, « un budget n'est pas seulement un alignement de chiffres mais il fixe les priorités à venir ». J'ajouterai qu'il doit répondre aujourd'hui et demain aux grands défis de la pollution, du réchauffement climatique, de l'assainissement des rues et de son trafic motorisé incessant, de ses bâtiments publics énergivores et du désir grandissant de ses habitants de marcher avec bonheur dans le centre-ville du Vieux-Carouge et dans ses quartiers sans voiture. L'ordonnance de 2018 est à concrétiser dès maintenant, car 2018 c'est demain. Et pour ne pas la repousser, il faudra trouver de nouvelles recettes qui se solderont en millions. Les économies de bout de chandelle ne suffiront plus à prendre soin de la santé de plus de 21'000 habitants en leur offrant un cadre de vie digne de ce nom.

Nous affirmons encore avec une rigueur exemplaire, à l'inverse de la droite, que le problème de la Commune réside dans ses recettes, non dans ses charges et qu'il est plus sain dans une comptabilité d'avoir de fortes entrées plutôt que de s'efforcer à réduire les dépenses au détriment des conditions de travail des employés.

Nous soutiendrons évidemment la petite augmentation de poste de l'Agenda 21 que nous trouvons trop modeste au vu des réalisations et des enjeux à venir. Nous pensons que l'investissement réalisé de chaque franc dans ce domaine amènera des économies sur notre santé et sur nos dépenses d'énergie, comme l'a démontré l'émission 36,9 de la semaine passée sur le danger des particules fines et moins fines dû au trafic et au chauffage. Nous soutiendrons aussi l'abonnement prochain au SIG Vital Vert.

La culture défendue bec et ongle par notre Ministre, dont le bilan d'ailleurs est excellent, étendra son manteau bienveillant sur le nouveau théâtre, son centre communal, ses halles de la Fonderie, ses Concerts d'automne et de printemps ainsi que sur ces nombreuses classes d'école se rendant dans notre magnifique cinéma Bio de la place du Marché. Presque deux bibliothécaires rejoindront les livres pour les distribuer aux enfants, aux familles et aux lecteurs et lectrices intéressés. Ce riche lieu de culture, de connaissance et de rêve pourra rester un îlot dans la ville où l'on s'enrichit autrement que par l'argent.

Mais ce manteau bienveillant est aujourd'hui sali par un parti qui confond lutte politique démocratique avec une mise en pâture d'une élue sur les blogs, les réseaux sociaux et la presse au détriment de la charte éthique de la Fondation du Vieux-Carouge qui prône le secret de fonction, la retenue et la confidentialité des dossiers. Ceux qui n'ont pas respecté cette charte seront-ils remis à l'ordre par une plainte pénale ou une sanction dans les urnes ?

Heureusement, notre ministre Verts met du soleil dans nos rues. Lorsqu'on pédale et que l'on marche dans Carouge, les nouvelles pistes cyclables et passages piétons amènent ce soleil dans cette grisaille automnale. Mais la place du Marché reste triste. Ses arbres et ses piétons attendent encore et toujours, depuis une éternité, que l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt privé et mercantile et espèrent, le printemps revenu, qu'on ne leur volera plus, encore une fois, leur zone piétonne si petite, trop petite, trop contestée.

Mais n'oublions pas Carouge et son chômage, qui bat des records et qui laisse sur le carreau presque un millier de ses habitants sans travail, les obligeant à timbrer ou à mendier des aides financières de plus en plus maigres et insuffisantes, heureusement soutenus par un Service social toujours à leur écoute.

Alors oui, chaque fois que la Commune engage et répond aux nouveaux besoins de la population, nous la soutiendrons et l'encouragerons à faire plus, comme nous l'avons fait avec les travailleurs précaires de Cyclotri, avec le nouveau poste du concierge de l'école du Val d'Arve et l'engagement d'un animateur socioculturel. Est-ce bien suffisant ?

Alors oui, nous soutiendrons ce budget qui n'a pas touché encore aux aides sociales, qui engage quelques personnes, qui commence sérieusement à aménager ses quartiers comme aux Noirettes et qui doit se pencher, avec les autorités cantonales, sur les millions et les milliards de francs qui ne tombent plus dans la caisse du Canton et des Communes depuis de nombreuses années. Et ceci grâce à une législation cantonale et fédérale qui chouchoute les milliardaires, qui permet aux fraudeurs et forfaitaires de tout poil de mettre leur argent au soleil, soutenus grandement par leurs amis de droite soucieux de les protéger au détriment de leur responsabilité civique. Comme le disait un slogan : « La justice fiscale fait vivre nos communes. » Oui, sans fraude fiscale, nos caisses communales déborderaient et nous pourrions ainsi construire, assainir, répondre à tous les besoins urgents sociaux, économiques et culturels dont la population a besoin.

Il est temps maintenant de remercier tous ceux et celles qui ont œuvré dans l'ombre et dans la lumière à ce budget que nous soutiendrons.

M. Monney revient sur la déclaration du PDC, qui l'a quelque peu surpris – c'est le moins que l'on puisse dire. Ces trois dernières semaines, il y a eu huit commissions, planifiées par le Conseil administratif dans l'objectif de présenter le budget 2015 par activité et par service pour permettre aux conseillers municipaux de l'étudier dans de bonnes conditions, d'obtenir les explications des chefs de service, de poser les questions et d'avoir parfois des débats politiques. Lors de ces huit commissions, les représentants du PDC carougeois ont de nouveau brillé par leur absence. En effet, sur ces huit commissions, qui ont duré au total près de quatorze heures, où plus de 250 questions ont été posées par les conseillers municipaux, M. Barthassat n'a participé qu'à la dernière commission qui a duré quarante petites minutes, sans poser une seule question, ce qui montre l'intérêt qu'a ce parti pour le budget 2015 qui se monte tout de même à presque 100 millions de francs. Et, « cerise sur le gâteau PDC », M. Buchs, l'autre représentant du PDC au sein du Conseil municipal, qui ambitionne d'être un jour conseiller administratif de la commune et qui logiquement devrait s'intéresser à la gestion financière de celle-ci – c'est d'ailleurs le minimum qu'on pourrait espérer et attendre d'un candidat au Conseil administratif –, n'a daigné assister à une seule des huit commissions. Mais il est vrai que M. Buchs ne peut pas être partout : il est très occupé par le Grand Conseil, par les réseaux sociaux et par Léman Bleu. M. Monney regrette que le PDC, après avoir eu une attitude désinvolte concernant le budget 2015, vienne déclarer que le Conseil administratif pourrait faire mieux avec moins, améliorer les méthodes de gestion. Donner des conseils en n'ayant pratiquement pas travaillé sur le budget 2015 n'est pas sérieux pour un parti qui rêve d'être un jour à l'Exécutif de la ville de Carouge, pour tous les conseillers municipaux des autres partis qui, eux, ont travaillé en commission pour étudier le budget, pour le personnel de l'administration qui a passé beaucoup de temps à préparer ces séances de commission et – et c'est le plus important aux yeux de M. Monney – pour les citoyens carougeois qui les ont élus aussi pour faire preuve d'assiduité et de sérieux au sein du Conseil municipal.

M. Barthassat ne pensait pas que le PDC faisait peur au parti socialiste au point que ce dernier ait besoin de parler pendant cinq minutes des élus PDC – il le remercie pour la publicité. Il n'a pas pu participer à l'ensemble des commissions pour des raisons professionnelles. Il a dû se rendre à l'étranger pour son travail. Dans sa déclaration – si M. Monney l'avait écoutée –, le PDC a très peu parlé du budget 2015, précisément parce que M. Barthassat n'a pas pu participer aux séances des commissions. Il a cependant lu le compte-rendu des séances, il a lu le classeur et l'a compris, contrairement à d'autres. Il a aussi pu poser des questions directement à certaines personnes. Dans sa déclaration, le PDC parle des budgets de la législature. M. Barthassat a participé à toutes les séances les années précédentes. Il croit donc connaître assez bien le sujet, d'autant plus qu'il est analyste financier. Cela dit, il s'étonne des remarques de M. Monney. M. Buchs fait un excellent travail pour Carouge à la députation. M. Barthassat regrette ce genre d'attaques, mais quand on a un bilan si pauvre à démontrer, il est peut-être plus facile d'attaquer les gens qui feront nettement mieux que soi d'ici peu. Enfin, le PDC va donner suite à la remarque de M. Monney. Il allait voter le budget mais puisqu'apparemment, il n'en est pas capable, n'ayant pas assisté à toutes les séances de commission, il ne votera finalement pas le budget. M. Barthassat remercie le groupe socialiste d'avoir remis le PDC sur le droit chemin.

M. Monney constate que le PDC est en accord avec ce qu'il fait habituellement : ce soir encore, il confirme qu'il change d'avis très rapidement.

M. Morex demande une suspension de séance.

Mme Hiltpold demande la lecture des amendements avant la suspension de séance.

Dans ce cas, M. Morex demandera la suspension de la séance après la lecture des amendements.

La Présidente annonce avoir reçu trois feuilles d'amendements, provenant respectivement du Conseil administratif (lequel a déjà présenté son amendement en commission des finances), du MCG et du PDC. Elle demande à leurs auteurs de les présenter

Amendement du Conseil administratif : Ligne 30.555.365.10 – Subvention la Marjolaine : + CHF 2000.-

Mme Lammar explique que cette subvention n'a pas pu être intégrée dans le projet de budget puisque la demande est parvenue à la commune quand le budget avait déjà été établi. La Marjolaine fêtera ses 60 ans l'année prochaine. Il est proposé de lui attribuer une subvention extraordinaire pour qu'elle organise un spectacle particulier à cette occasion.

Amendement du MCG : Ligne 05.000.301.70 – Prime de progression : - 194'650.-

M. Pistis signale que le MCG propose huit amendements, dont le premier concerne la rubrique 05.000.301.70, page 111 du classeur. Il précise que M. Ben Chaabane a suivi avec assiduité les travaux des commissions et les plus de 200 interventions des commissaires. M. Pistis l'en remercie. Le MCG s'est interrogé sur la prime de progression qui a augmenté de presque 1000%, ce qui est énorme. Il y a deux ans, cette prime était de CHF 21'000.- ; dans le budget 2015, elle passe à CHF 215'650.-. M. Pistis souhaite savoir à quoi correspond la prime de progression. En commission, ce point a échappé au MCG, lequel a l'honnêteté de poser les questions sur ce qui lui échappe. L'amendement vise à diminuer la prime de progression et à la remettre à son ancien montant de CHF 21'000.-. Si des explications cohérentes lui sont données, le MCG retirera cet amendement.

Mme Lammar explique que l'art. 59 des statuts du personnel de la Ville de Carouge mentionne la prime de progression : « Les fonctionnaires reçoivent une prime de progression annuelle liée à la qualité du travail et à l'investissement personnel. Cette prime est versée trois ans après la nomination en fonction du résultat des entretiens d'évaluation tels que prévus à l'art. 23. Le Conseil administratif fixe par voie réglementaire les modalités de calcul et d'attribution de la prime de progression ainsi que la voie de recours interne. » La prime de progression a été introduite il y a deux ans lors de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Elle remplace la prime d'ancienneté. Si le montant total augmente, c'est parce que plus de personnes sont concernées, mais le montant de la prime elle-même reste identique.

M. Pistis annonce que le MCG retire cet amendement.

Mme Hiltpold rappelle que les conseillers municipaux ont passé plusieurs heures en commission pour poser toutes leurs questions. Personnellement, elle a passé des heures à lire le classeur. Elle regrette que M. Pistis ne l'ait visiblement pas fait. Elle peut comprendre qu'un élément puisse échapper à l'un ou à l'autre, mais elle espère que c'était la seule et dernière question. De plus, elle relève que la prime de progression a augmenté de 1000% entre le réel 2013 et le budget 2015. La question aurait donc déjà pu être posée au moment de l'examen du budget 2014. Elle espère que les conseillers municipaux ne vont pas perdre leur temps ce soir sur des questions comme celle-là. Ce serait déplorable pour ceux qui ont passé leurs week-ends et leurs soirées à examiner le document et qui ont assisté à des heures de commission.

Mme Lammar précise encore, concernant le réel 2013, et comme indiqué lors de commissions des finances sur les comptes ou les budgets précédents, que la totalité du montant figure sur cette ligne budgétaire mais que, dans le réel, il est réparti sur les lignes 301.70.

M. Pistis signale qu'il s'agissait effectivement de l'unique question qu'il tenait à poser sur le budget 2015. Mais s'il estime qu'il doit poser une autre question, il se fera un plaisir de la poser ; ce n'est pas un ou une Conseillère municipale qui lui dira s'il peut s'exprimer ou non. Ils passent tous beaucoup de temps à étudier les projets de budget. Et ce n'est pas le groupe MCG qui a déserté lors du vote du budget il y a deux ans. Lorsqu'il fallait défendre les électeurs, le MCG a fait front. M. Pistis rappelle également qu'il y a un an, le groupe MCG ne s'est pas laissé décontenancer et a déposé des amendements, que la droite a largement soutenus, grâce auxquels la commune a pu réaliser des économies au niveau de la rémunération des conseillers administratifs et des énergies vertes. Le groupe MCG travaille, il se donne les moyens. Et même ce soir, il ne baisse pas les bras puisqu'il a déposé des amendements qu'il va soutenir ne serait-ce que par respect pour son électorat et les Carougeoises et Carougeois.

Amendement du MCG : Ligne 30.587.365.10 – Théâtre des Amis : - CHF 200'000.-.

M. Pistis relève qu'une erreur s'est glissée : il a indiqué « le théâtre des Petits copains », il a hésité avec le « théâtre des Petits Amis », mais on lui a dit qu'en réalité, il s'agit du « théâtre des Amis ». Ce théâtre reçoit une subvention de CHF 930'000.-. Le MCG propose une réduction de CHF 200'000.-, ce qui ramènerait la subvention à CHF 730'000.-. La raison est simple. Le théâtre de Carouge perçoit une subvention de CHF 1'200'000.-, pour environ 500 sièges. Le théâtre des Amis reçoit une subvention de CHF 930'000.- pour environ 70 sièges. Au pro rata, on constate une différence de traitement flagrante : le montant de la subvention par siège du théâtre des Amis est en tout cas trois fois, voire quatre fois plus élevé que celui du théâtre de Carouge. C'est donc pour une question d'équité de subvention que le MCG propose une réduction de la subvention du petit théâtre des Amis, qui n'est pas un grand théâtre comme le théâtre de Carouge, lequel a deux salles de présentation et dont le nombre de sièges cumulés est de 500. Le MCG propose de diminuer de CHF 200'000.- la subvention du théâtre des Amis, quitte à rétrocéder ce montant à un autre théâtre pour obtenir un certain équilibre « de valeur du siège ».

Amendements du MCG : Ligne 02.000.317.30 – CA frais de déplacement et représentation : - CHF 14'000.-

Ligne 02.000.317.53 – CA frais Indemnité de déplacement : - CHF 4'500.-

M. Pistis rappelle qu'il y a environ un an, un article de la Tribune de Genève avait énoncé les très bonnes rémunérations des conseillers administratifs de la Ville de Carouge. Ce n'est pas le MCG qui le dit, mais bien une étude comparative faite par plusieurs journalistes, étude que personne n'a contestée. Le MCG demande qu'un certain taux d'effort social, par rapport à ce que doivent subir les habitants de Carouge, soit également fourni par le CA et que ces frais de déplacement et de représentation ainsi que les frais d'indemnité de déplacement soient supprimés. Il avait fait cette même proposition pour le budget 2014.

Amendement du MCG : Ligne 30.573.365.10– Cult subvention théâtre Alchimic : - CHF 100'000.-

M. Pistis indique que le MCG demande, comme l'année passée, de diminuer la subvention du théâtre Alchimic à CHF 100'000.-. Il y a quelques années, ce théâtre touchait une subvention de CHF 100'000.-. Pour on ne sait quelles raisons, la subvention est subitement passée de CHF 100'000.- à CHF 200'000.-, et cette subvention de CHF 200'000.- a été pérennisée.

Amendement du PDC : Ligne 30.589.365.11 – ASMV le Chat Noir subvention extraordinaire : - CHF 10'000.-

M. Pistis signale qu'au registre du commerce, il est indiqué « Club Chat Noir SA ». Le Chat Noir est donc une société anonyme. Il a des actions à hauteur de CHF 200'000.-. Qui dit « SA », dit « affaires » et dit « rentabilité ». M. Pistis tient dans les mains l'extrait du registre du commerce de ce jour. Il peut comprendre que la commune veuille donner au Chat Noir une subvention de CHF 50'000.-. Il ne va pas attaquer cette subvention. Par contre, il trouve scandaleux d'ajouter une subvention supplémentaire de CHF 10'000.- parce que le Chat Noir fête ses trente ans. Il trouve scandaleux de donner une subvention extraordinaire de CHF 10'000.- à une SA qui fait du *business*, qui fait des profits alors que l'on retire aux retraités certaines prestations.

La Présidente rappelle que la subvention est destinée non pas au Chat Noir en tant que société anonyme, mais à l'Association de soutien à la musique vivante du Chat Noir (ASMV). Elle passe ensuite la parole à M. Buchs pour qu'il présente la proposition d'amendement du PDC, qui est le même que celle du MCG.

M. Buchs ne dira pas que cette subvention est scandaleuses, mais qu'elle n'est pas nécessaire. Cette association bénéficie déjà d'une subvention importante. Le PDC part du principe que si l'on veut fêter son anniversaire, on peut chercher des fonds ailleurs. Pour une association liée à un commerce qui vend des biens et marchandises, il n'est pas nécessaire de demander CHF 10'000.- supplémentaires pour un anniversaire. Cela rejoint la réflexion que le PDC a faite dans sa déclaration : les subventions à Carouge sont bien trop élevées.

Amendement du MCG : Ligne 58.000.367.10 – APED : - CHF 157'815.-

M. Pistis rappelle qu'une loi oblige le Grand Conseil à rétrocéder 0,7% du budget à l'aide aux pays en voie de développement. Le Grand Conseil ne la suit pas puisqu'aujourd'hui, il rétrocède à l'APED environ 0,25% de son budget, ce qui se chiffre tout de même à plusieurs millions de francs. Il faut se demander si les finances communales permettent à Carouge de s'offrir le luxe de donner 1% de son budget à l'APED, soit plus que ce que la loi prévoit pour le Grand Conseil. Et ce alors qu'il y a passablement de chômeurs carougeois, auxquels il faut venir en aide. Le MCG est le premier à soutenir les pays en voie de développement, quand la commune en a les moyens. Mais surtout, donner 1% du budget est au-dessus de la moyenne. Le MCG propose donc de ramener cette subvention à 0,7%, c'est-à-dire au niveau prévu par la loi. La subvention diminuerait de CHF 157'815.-, pour passer à CHF 758'900.-.

Amendement du MCG : Ligne 62.050.318.99 – Contrôle zones macarons horodateur-charges : - CHF 743'490.-

M. Pistis s'étonne que le CA majoritairement de gauche délègue des tâches régaliennes, des tâches de police à une société privée de contrôle de stationnement et de véhicules mal parkés. Le MCG s'était déjà battu, il y a quelques années, pour supprimer ce contrôle par des privés et pour que la commune prenne en charge ce contrôle. On lui a dit que ce n'était pas possible, mais l'exemple de la commune d'Onex prouve le contraire, elle qui a engagé des employés communaux pour effectuer cette tâche de contrôle. Ce sont les trois magistrats (un MCG, un Verts et un socialiste) qui ont donné le feu vert pour engager ces employés communaux. Carouge devrait suivre cet exemple. Il n'est pas acceptable que des tâches régaliennes soient déléguées à des privés – où va-t-on s'arrêter ? C'est dans ce contexte que le groupe MCG dépose son amendement. Il en avait discuté avec le CA lors de la séance informelle, en indiquant qu'il reviendrait en plénière sur la problématique du contrôle des zones macarons. En conclusion, M. Pistis souligne que les sept amendements du groupe MCG (le premier a été retiré) visent le bien de ses électeurs mais également de tous les Carougeoises et Carougeois.

Avant de revenir à la demande de M. Morex de suspendre la séance, la Présidente propose un bref tour de parole.

Mme Lammar confirme que le Conseil administratif a discuté du contrôle du stationnement avec M. Pistis lors des discussions informelles, quand il a rencontré les partis. M. Pistis a cité l'exemple de la commune d'Onex. Mme Lammar regrette que le MCG ne fasse pas un amendement supplémentaire pour engager des collaborateurs qui effectueront le contrôle du stationnement. La police municipale ne pourra pas faire ce travail si elle veut continuer à remplir son rôle de police de proximité. Or, chacun s'accorde pour dire que la police municipale doit être proche des citoyens, de leurs problématiques de sécurité et ne pas passer ses journées à mettre des amendes. Si la commune a des zones macarons et des zones bleues, c'est pour qu'elles soient contrôlées. La solution de la Fondation des parkings avait été choisie pour libérer la police municipale de cette tâche relativement ingrate, afin qu'elle se concentre sur la police de proximité. Si le groupe MCG veut que ce contrôle soit fait à l'interne, qu'il propose un amendement pour engager des contrôleurs de stationnement à l'interne.

La Présidente souligne que, dans ce cas, il faudrait un amendement chiffré.

M. Pistis ne voit aucun problème à conserver la somme prévue dans le budget pour que la commune engage, en lieu et place des privés qui s'occupent actuellement du contrôle de la zone bleue, des contrôleurs de stationnement. En faut-il deux, trois ou quatre ? Il ne connaît pas les montants nécessaires, mais s'il existe une volonté politique de trouver une solution, le MCG la soutient et déposera un amendement dans ce sens. M. Pistis ne sait pas ce que peut coûter un employé communal qui contrôlerait la zone macarons, mais il est persuadé qu'avec ce montant, la commune peut engager plus de quatre collaborateurs. Il propose donc formellement un amendement, même s'il ne sait pas sur quelle ligne budgétaire il faudrait le faire. Le contrôle de la zone macaron doit être pris en charge par la Commune et non délégué à des privés.

La Présidente relève que ces questions techniques auraient pu trouver des réponses en commissions thématiques, durant lesquelles les experts qui manquent aujourd'hui étaient présents.

Mme Lammar ajoute que les séances des commissions spécialisées ont eu lieu justement pour que les chefs de service puissent répondre à ce genre de questions. Ils auraient pu chiffrer le salaire d'un agent de stationnement, fonction qui n'existe pas aujourd'hui à la Ville de Carouge. Mme Lammar signale ensuite que quatre agents de la Fondation des parkings patrouillent en permanence sur le territoire de Carouge. Avec le tournus normal pour respecter la loi sur le travail, ce n'est pas quatre personnes qu'il faudrait engager, mais bien plus. Elle doute que le montant qui serait économisé sur la ligne de la Fondation des parkings soit suffisant pour ce faire.

M. Monney propose que, pendant la suspension de séance, M. Pistis formalise par écrit son amendement, en donnant des chiffres précis, par rapport à des lignes budgétaires précises, puisqu'il a suivi avec attention toutes les séances de commission, afin que le Conseil municipal puisse se prononcer sur une proposition concrète.

Mme Marti demande à la Présidente de transmettre à M. Pistis que le Conseil municipal a voté et accepté, lors de la précédente législature, de consacrer 1% du budget communal à l'aide au développement.

La Présidente passe la parole à M. Buchs pour la présentation du deuxième amendement du PDC.

Amendement du PDC : Ligne 09.015.318.99 – Autres charges-développement frais divers (contrats de quartier) : - CHF 60'000.-

M. Buchs explique que l'amendement du PDC concerne les CHF 60'000.- relatifs aux contrats de quartier. Le PDC l'a déjà dit à plusieurs reprises, il est opposé aux contrats de quartier. Il développera son argumentaire lors des discussions qui vont suivre. Il existe suffisamment de structures démocratiques dans la commune pour représenter les habitants. Il n'est pas nécessaire d'ajouter une structure supplémentaire qui coûte CHF 60'000.-. Le PDC propose donc de supprimer la ligne budgétaire sur les contrats de quartier.

Avant de revenir à la demande de suspendre la séance formulée par M. Morex, la Présidente rappelle la demande formelle de M. Pistis concernant l'ajournement de la discussion et du vote du budget 2015. Selon l'art. 58 du règlement, un conseiller municipal peut demander un ajournement sous la forme d'un amendement. La Présidente considère la demande de M. Pistis comme un amendement et la met aux voix, ce qui évitera de longues discussions dans l'hypothèse où elle devait être acceptée.

La proposition d'ajourner les discussions et le vote du budget 2015 est refusée par 27 non, 2 oui et 0 abstention.

La Présidente constate ensuite que M. Morex est suivi dans sa proposition de suspension de la séance.

La séance est suspendue une dizaine de minutes.

La Présidente indique que M. Pistis souhaite apporter des clarifications sur la manière dont il imagine la suppression du contrôle du stationnement par la Fondation des parkings et son remplacement par des collaborateurs de la commune.

M. Pistis relève que la zone bleue est contrôlée de 08h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, soit en moyenne durant 8h par jour. La proposition du MCG est de supprimer la ligne qui traite du contrôle de la zone macaron horodateurs – charges par la Fondation des parkings et d'intégrer l'entier du montant dans la ligne du personnel 11.000.301.10 (page 127 du classeur, police municipale). CHF 743'490.- divisés par quatre unités représentent un salaire moyen annuel de CHF 185'000.-. Divisés par huit, cela représente un salaire moyen annuel d'environ CHF 90'000.-. Pour CHF 90'000.- chacune par année, il semble que la commune peut largement employer huit personnes, charges incluses. Si ce n'est pas huit, c'est au moins six personnes en recherche d'emploi auxquelles on offre la possibilité d'intégrer un poste au sein de la Ville de Carouge. C'est dans ce contexte que le groupe MCG dépose cet amendement. Et même si cet amendement comporte des erreurs d'écriture, le but est malgré tout de l'adopter.

M. Walder signale que les heures de présence des agents de la Fondation des parkings sont fixées de 08h00 à 19h00. Entre 12h00 et 14h00, même s'ils font une pause pour manger, ils continuent de patrouiller. Ils s'occupent aussi des zones horodateurs et vident les horodateurs. Ils utilisent une technologie dont la commune ne dispose pas aujourd'hui. Dans la proposition d'amendement, il faudrait tenir compte également des montants pour la formation, l'encadrement, l'habillement, le matériel, etc. M. Pistis décrit la Fondation des parkings, qui est un partenaire de la Ville de Carouge. Quatre personnes patrouillent en permanence à Carouge, afin que les macarons puissent être utiles. Plus le contrôle sera allégé, moins les zones macarons seront respectées et plus les habitants de Carouge qui ont des macarons seront préférentiels. Enfin, M. Pistis compare la situation de Carouge avec celle d'Onex. Or, la pression sur les places de parking en Ville d'Onex n'est pas la même qu'à Carouge. En Ville de Genève, par exemple, la pression est trois à quatre fois plus forte que dans les villes périphériques. Il n'y a pas que les habitants et les clients des commerces qui utilisent les places, mais tous les visiteurs, lesquels sont extrêmement nombreux à Carouge. Le contrôle du stationnement à Carouge ne peut pas se faire de la même manière qu'à

Onex. M. Walder demande instamment aux conseillers municipaux de tenir compte de cet élément avant de prendre une décision qui péjorerait la vie des habitants carougeois.

M. Monney demande comment M. Pistis compte procéder concrètement. Veut-il que la commune engage quatre collaborateurs à partir du 1^{er} janvier 2015, soit dans un mois ? Et sous quelle ligne budgétaire faudrait-il intégrer le montant ?

M. Morex demande à M. Pistis de revoir son amendement qui est, pour le moins, un peu bricolé. La question est complexe. Il lui propose de faire preuve d'une immense sagesse et de retirer cet amendement.

Mme Cambier suppose que la Commune est tenue par un contrat avec la Fondation des parkings et doit donc respecter des délais de résiliation.

M. Pistis rappelle que le Conseil municipal est un délibératif. Il prend des décisions et c'est au Conseil administratif de les appliquer. Ce n'est pas de la responsabilité du Conseil municipal. Il signale ensuite que le Grand Conseil vote des projets de loi pluriannuels, c'est-à-dire qui portent sur cinq ans et fixent année par année le budget nécessaire au fonctionnement. Si le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter des budgets sur un an, c'est de la responsabilité du Conseil municipal et du Conseil administratif. Aujourd'hui, on demande aux élus de prendre position sur un budget. Le MCG prend position et demande que cette ligne soit supprimée, que la commune arrête de déléguer des tâches régaliennes à des privés et que le Conseil administratif prenne ses responsabilités, engage du personnel et favorise l'emploi local. M. Pistis reste persuadé que le montant de CHF 743'490.- divisé par quatre, soit CHF 185'000.-, permet d'engager suffisamment de collaborateurs et de donner la possibilité à des personnes au chômage de retrouver le chemin du travail. Quant à la question de l'amendement qui serait farfelu, il remarque à l'attention de M. Morex que le MCG a déjà déposé précédemment cet amendement, que le Conseil municipal en a déjà débattu et qu'à aucun moment le PLR n'a estimé que l'amendement était farfelu.

M. Monney souligne que les conseillers municipaux ont la responsabilité de ne pas faire des amendements irréalisables, même si effectivement c'est au Conseil administratif de mettre en œuvre les décisions du Conseil municipal. Il rappelle une fois encore que des séances de commission ont eu lieu en présence des chefs de services, y compris du chef du service des finances. Pourquoi M. Pistis n'est-il pas venu en commission discuter de cet amendement, afin de pouvoir le présenter ensuite en plénière de manière plus claire que ce soir ? M. Monney rejoint les propos de M. Morex, cet amendement est farfelu, il n'est pas précis, il n'est même pas rédigé par écrit. On ne peut pas présenter un tel amendement, sachant qu'il est irréalisable au 1^{er} janvier 2015.

M. Morex prie la Présidente de transmettre à M. Pistis qu'il n'a pas dit que cet amendement était farfelu, mais qu'il était bricolé. Et ce n'est pas parce qu'il a déjà été proposé l'année dernière, ce dont probablement personne ici ne se souvient, qu'il est forcément applicable au 1^{er} janvier 2015. Il invite M. Pistis à y réfléchir pour le budget 2016.

M. Etienne abonde dans le sens de M. Monney. Ce soir, le MCG fait du stratégique, il fait du spectacle. Des commissions ont été organisées. Le travail devait être effectué en commission, où des propositions d'amendement pouvaient être discutées avec les membres de l'administration afin de trouver une solution. M. Pistis aurait dû venir en commission : les conseillers municipaux auraient pu étudier sa proposition et examiner en détail les conséquences. M. Pistis sait bien que cet amendement conduit droit dans le mur. M. Etienne lui conseille pour les années prochaines, si M. Pistis siège encore au Conseil municipal, d'assister aux séances de commission plus assidument.

M. Walder répond à la question de Mme Cambier. Le contrat avec la Fondation des parkings est dénonçable au 1^{er} juillet pour la fin de l'année, donc en l'occurrence au plus tôt pour la fin 2015. Dès lors, si le Conseil municipal décidait d'amender le budget, la commune serait malgré tout contrainte de dépenser l'argent pour la Fondation des parkings.

Mme Hiltpold peut comprendre que le Conseil municipal se positionne sur des principes de temps à autre et non sur des lignes budgétaires. Il l'a d'ailleurs fait sur le principe de l'électricité Vital Bleu au lieu de Vital Vert puisqu'il avait voté sur un chiffre qui s'est avéré être faux. En revanche, il est regrettable de devoir prendre position sans connaître les effets ni les conséquences d'un amendement, et sur la base d'estimations grossières. Soit il faut poser la question en commission, comme ceux qui ont demandé combien il en coûterait à la commune de revenir au Vital Vert ; et si la réponse n'est pas immédiatement disponible, elle est fournie lors de la commission suivante. C'est ainsi que les conseillers municipaux peuvent se positionner, que des amendements peuvent être présentés. Soit on veut un débat et l'on fait une motion demandant d'examiner cette possibilité, et alors le principe est discuté en commission, laquelle examine les coûts et les conséquences. Le Conseil municipal ne peut pas se positionner sur la base d'estimations. Il s'agit effectivement un peu de bricolage.

Mme Marti constate que le MCG arrive à mettre d'accord, pour une fois, la gauche et la droite. Elle rejoint les propos de sa préopinante et de M. Morex quant à la complexité de la question. Elle invite M. Pistis à retirer son amendement.

M. Pistis se réjouit de faire ce soir des heureux, entre la gauche et la droite. Le MCG maintient l'amendement. Il faut être déterminé. Le MCG avait discuté avec le Conseil administratif de sa volonté de supprimer le contrôle du stationnement par la Fondation des parkings. Ce n'est pas une nouveauté. Quand on n'a pas la volonté, on prend n'importe quelle excuse. Dès lors que l'idée vient du MCG, il faut la refuser, quitte à faire le Front républicain.

Mme Lammar confirme que le MCG en a parlé au Conseil administratif. Mais il est de la responsabilité de chaque parti de chiffrer ses amendements, de se renseigner sur les coûts qu'ils engendrent. Le Conseil administratif a entendu le souhait du MCG. Il ne l'a pas intégré au budget 2015 car il estimait que cela aurait été trop compliqué, aussi pour de simples raisons de résiliation de contrat, et il considérait que la Fondation des parkings donnait satisfaction. Si le MCG souhaitait aller de l'avant avec cet amendement, c'était à lui de se renseigner pour formuler un amendement chiffré. La façon de procéder, le nombre de personnes qui pourraient être engagées, le montant nécessaire, toutes ces questions auraient dû être discutées en commission.

La Présidente propose de passer aux votes des amendements, en commençant par les deux derniers.

M. Etienne avait compris qu'après la présentation des amendements, le débat serait ouvert sur ces derniers.

M. Monney insiste sur l'intervention de M. Walder : il n'est légalement pas possible de rompre le contrat pour l'année prochaine. M. Pistis propose un amendement qui n'est légalement ni acceptable ni réalisable.

La Présidente relève qu'aucune disposition du règlement n'empêche M. Pistis de soumettre la proposition d'amendement, même si cet amendement paraît effectivement difficile à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2015. Puisque le Conseil municipal a eu un long débat sur cette question, elle propose de mettre aux voix les deux derniers amendements du MCG et de débattre ensuite des autres amendements proposés ce soir, les uns après les autres.

Ligne 62.050.318.99 – Contrôle zones macarons horodateur-charges – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 743'490.-, variation - CHF 743'490.-, nouveau total CHF 0.-

L'amendement est refusé par 24 non, 2 oui et 3 abstentions.

Par conséquent, la proposition d'amendement concernant l'engagement de collaborateurs pour contrôler le stationnement est caduque.

La Présidente passe à la proposition d'amendement du Conseil administratif.

Ligne 30.555.365.10 – Subvention la Marjolaine – proposition d'amendement déposée par le Conseil administratif : ancien total CHF 1'000.-, variation + CHF 2'000.-, nouveau total CHF 3'000.-

L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 29 oui.

Le Présidente propose de traiter les trois amendements qui concernent la culture, dont deux sont proposés par le MCG et un par le PDC.

Ligne 30.589.365.11 – ASMV le Chat Noir subvention extraordinaire – la même proposition d'amendement est déposée par le MCG et le PDC : ancien total CHF 10'000.-, variation - CHF 10'000.-, nouveau total CHF 0.-

M. Maulini relève que, chaque année, quand la discussion du Conseil municipal arrive à la culture, il y a toujours un problème, pour les uns ou pour les autres. Il y a des constantes, dont l'Alchimic. Mais M. Maulini n'avait pas vu venir cet amendement sur l'ASMV, qui prend pour prétexte un anniversaire. Il vaudrait mieux faire le bilan de ce que Carouge doit à la présence de l'ASMV et du Chat Noir sur son territoire. Oui, le Chat Noir est une société anonyme. Oui, une association a été créée pour soutenir la SA. Ils ont même essayé de se rapprocher de Carouge pour se faire institutionnaliser, mais ce n'est pas tout à fait le rôle de la commune de tenir une auberge – on sait à quels débats ce sujet conduit... Que leur reproche-t-on ? De fêter leur anniversaire en grandes pompes, avec CHF 10'000.- ? D'avoir une inutilité publique ? De faire trop de bruit à la sortie ? Mais à l'intérieur, quel travail d'isolation acoustique ils ont réalisé ! Quel travail ils effectuent depuis trente ans ! Quel travail a fait Roland Le Blévenec, qui a passé bientôt quarante ans de sa vie à animer la culture genevoise ! Et c'est comme cela que Carouge marque son soutien à l'ASMV le Chat Noir quand il veut fêter son anniversaire ? Ici aussi, c'est une solution bricolée. M. Maulini croit que le mot de la soirée, c'est « amendement = bricolage ».

Pour M. Pistis, il ne s'agit pas de bricolage, mais d'une réalité. Son préopinant a mentionné les CHF 10'000.-, mais il a oublié que ce montant est additionné aux CHF 50'000.- de la subvention ordinaire, ce qui porte la subvention à un total de CHF 60'000.-. Il en a peut-être assez de voir certaines prestations attaquées dans le domaine de la culture. Le groupe MCG, lui, en a assez de voir des diminutions de prestations pour les Carougeoises et les Carougeois. Ces CHF 10'000.- sont un cadeau supplémentaire aux frais du contribuable. Le MCG ne met pas en doute la qualité du Chat Noir. Il ne met pas en doute le travail accompli. La question est de savoir si, aujourd'hui, la commune de Carouge, et donc ses contribuables, a la possibilité de faire un cadeau à une société anonyme à but lucratif qui génère des bénéfiques. Encore une fois, le MCG ne remet pas en cause le travail, le savoir-faire, etc. L'amendement concerne la subvention extraordinaire de CHF 10'000.- qui a été ajoutée au budget 2015.

M. Etienne rappelle que, plus tôt, M. Pistis a brandi le registre du commerce. Il ne faut pas faire d'amalgame, mais séparer l'association de ce qui relève véritablement du commerce, c'est-à-dire du bistrot du Chat Noir. L'association a réalisé un énorme travail. Elle fait connaître Carouge depuis de nombreuses années par le biais de cette musique vivante, de tous les artistes qu'elle a fait venir. C'est un lieu culturel qui permet aux artistes de se faire connaître. La culture est importante. Sans des associations comme l'ASMV qui font de la programmation, ces artistes ne pourraient pas se produire. M. Etienne invite M. Pistis à montrer plus de respect pour tous ces artistes qui vivent modestement de leur art. Il rappelle que l'association du Chat Noir organise le festival Voix de fête, le Festival de la musique ; c'est l'occasion pour de nombreux artistes de se produire sur scène. Par ailleurs, M. Pistis évoque des conditions sociales de plus en plus difficiles. M. Etienne en convient, mais les décisions sur les prestations sociales sont souvent prises au niveau cantonal, dans le cadre de budgets ou de demandes d'économies que M. Pistis soutient. Il ne faut pas faire l'amalgame entre le soutien à la culture et la diminution des prestations sociales. Le groupe socialiste ne votera pas l'amendement proposé car le Chat Noir est un lieu culturel. Le travail de cette association est très important et fait rayonner Carouge bien au-delà de son territoire.

Mme Hiltbold se souvient que le Conseil municipal avait déjà eu des débats sur le sujet. A l'époque, l'ASMV le Chat Noir touchait CHF 15'000.- de subvention. Le Conseil municipal s'était ému lorsque la subvention avait augmenté de CHF 25'000.-, pour passer à CHF 40'000.-. Le débat avait eu lieu ; certains continueront à penser que l'association et les concerts qu'elle organise profitent au bar, et vice versa. Le Conseil municipal n'a plus refait ce débat parce qu'il a considéré que la subvention, maintenant de CHF 50'000.-, était un acquis. Il n'en demeure pas moins qu'en 2011, l'Association pour la musique vivante a touché une subvention extraordinaire de CHF 25'000.- pour fêter ses 25 ans. Quatre ans plus tard, une subvention extraordinaire de CHF 10'000.- est proposée, pour les 30 ans de l'association. Mme Hiltbold apprécie ce que fait l'ASMV le Chat Noir. Mais elle peut comprendre qu'une nouvelle subvention extraordinaire, à peine quatre ans après une subvention extraordinaire de CHF 25'000.-, semble beaucoup, d'autant plus qu'une subvention de CHF 50'000.- est versée chaque année alors que l'ASMV le Chat Noir ne touchait que CHF 15'000.- de subvention il y a environ dix ans et qu'elle faisait un travail tout aussi bon. Il y a maintenant des festivals supplémentaires, comme le festival Voix de Fête qui est beaucoup apprécié, mais on peut s'interroger sur cette subvention extraordinaire. Le PLR soutiendra l'amendement du PDC au motif que CHF 25'000.- de subvention extraordinaire ont déjà été octroyés en 2011.

M. Buchs souligne que le PDC ne remet pas en question l'Association pour la musique vivante puisqu'il ne remet pas en question la subvention de CHF 50'000.-. Comme mentionné plus tôt, le PDC souhaite qu'une réflexion soit menée sur les subventions. Certes, toutes les subventions sont essentielles, mais il faut rappeler aux associations qu'elles ont aussi le devoir de trouver de l'argent ailleurs. La commune n'est pas la seule à devoir les aider. Par ailleurs, on sait qu'il est facile de créer des associations et des sociétés anonymes qui ont des liens entre elles ; on n'ignore alors qui fait quoi et qui touche quoi. Le Chat noir est tout de même un commerce qui engrange des rentrées financières. Le PDC appelle le Conseil municipal à revoir les lignes des subventions pour l'avenir. La commune ne peut pas tout faire. Le PDC s'est battu pour le théâtre de Carouge, il a dit qu'il fallait trouver de l'argent à l'extérieur, auprès de personnes privées par exemple. La culture ne peut pas être un système purement étatique, où l'Etat prendrait tout en charge. Il ne faut pas oublier que le canton, avec le budget qui est le sien, risque de ne pas mettre un centime dans le théâtre de Carouge. Les associations doivent chercher ailleurs des subventions, elles ne doivent pas attendre bêtement d'obtenir des subventions de la commune : quand on veut fêter un anniversaire, on l'assume. M. Buchs répète que les CHF 50'000.- sont acquis à cette association, dont le PDC ne met pas en doute le travail. Mais les CHF 10'000.- sont de trop.

M. Maulini constate qu'en fait, tout le monde les aime et apprécie leur excellent travail, mais qu'il ne faut pas qu'ils coûtent à la commune. Il peut entendre ce qui vient d'être dit. Par contre, il apprécie moins la référence « aux frais du contribuable ». Quelle est la légitimité de ceux qui prononcent ces termes ? Connaissent-ils mieux les contribuables que d'autres élus ? Les élus assis de l'autre côté de la table parlent aussi au nom des contribuables. Le groupe MCG n'est pas le seul à parler au nom des contribuables, lui qui dit être là pour les défendre et qui dénonce à tout bout de champ, dès qu'un peu d'argent est dépensé, parce qu'il faut défendre les pauvres Suisses de Carouge et – bientôt – de tel quartier. C'est ridicule. On ne peut pas avoir à la fois la qualité des prestations et demander qu'ils trouvent des financements ailleurs. Et partout ailleurs, on leur dira d'essayer d'être inventifs, d'aller demander par exemple à la Loterie romande ou à une fondation. Mais quand ils auront fait le tour, ils n'auront plus qu'à recommencer et faire un deuxième tour auprès des mêmes bailleurs, parce qu'il ne naît pas du jour au lendemain de nouveaux bailleurs. M. Buchs veut-il qu'ils vendent l'alcool plus cher ? Ce n'est pas possible autrement.

Mme Marti rejoint les propos de M. Etienne. Il ne faut pas confondre les activités au rez-de-chaussée et les activités de l'association au sous-sol, lesquelles permettent de faire émerger des talents, de professionnaliser des musiciens. Quand on parle de reconnaissance, il ne s'agit pas simplement d'applaudissements. La reconnaissance passe aussi par un salaire. Or, qui dit « salaire » dit « argent ». Mme Marti rappelle ensuite que le Conseil municipal, certes pas à l'unanimité mais tous partis confondus, a accepté de voter CHF 1,8 million pour le 225^{ème} anniversaire de Carouge. Dans ce contexte, CHF 10'000.-, ce n'est rien pour fêter l'anniversaire d'une association qui a fait émerger des centaines de musiciens, qui permet à des jeunes d'être valorisés, qui fait un travail de prévention sociale. Mme Marti prie ensuite la Présidente de transmettre à M. Pistis qui parle de créer des postes de travail, ce qu'elle salue, qu'il faut se rendre compte que la culture crée aussi des postes de travail et que couper dans la culture, c'est créer du chômage.

Mme Stebler invite les conseillers municipaux à imaginer Carouge, la rue Vauthier, sans le Chat Noir. Où iront les musiciens ? Certains se plaignent déjà qu'il y a trop de jeunes sur la place du Marché. Le Chat Noir accueille des concerts de slam, des personnes de tous âges, organise des soirées de contes. Le Chat Noir, appartient au patrimoine culturel musical de la Ville de Carouge. Les concerts au parc La Grange en été sont gratuits, ce qui est excellent. Mais les concerts ne peuvent pas toujours être gratuits. Des dizaines de groupes doivent être rémunérés, au moins un peu. Mme Stebler peut assurer que les CHF 50'000.- de subvention sont toujours dépensés ; il manque toujours un peu d'argent. Les CHF 10'000.- ne représentent rien sur un budget total de CHF 100 millions. Les jeunes vont au Chat Noir faire de la musique, du slam, danser, boire des bières... Il faut maintenir, et même développer ce lieu. Du reste, il a tellement de succès qu'il déborde sur les trottoirs, d'où la nécessité un jour de fermer cette rue pour protéger ces personnes. Il faut accorder les CHF 10'000.- de subvention pour fêter cet anniversaire, pour les jeunes, pour tous ces groupes, pour ceux qui parlent et qui dansent au Chat Noir.

M. Etienne intervient sur la proposition d'amendement du PDC, qui rejoint celle du MCG. Il s'étonne d'une certaine incohérence de la part du PDC – elle est certainement tactique. Il se souvient, lors de l'étude du budget 2013, des hauts cris qui ont été poussés lorsque, pour des raisons budgétaires, la subvention pour la Fête de la musique avait exceptionnellement été supprimée. Le PDC était intervenu en soutien au Chat Noir. Il y avait eu une levée de boucliers contre cette suppression. Mais aujourd'hui, le PDC propose de retirer CHF 10'000.- de subvention au Chat Noir. M. Etienne relève là une certaine incohérence. Par ailleurs, M. Buchs, quand il dit – on sème le trouble – qu'il faut aussi aller chercher de l'argent ailleurs, est-il vraiment sûr que l'Association pour la musique vivante ne reçoit pas d'argent d'ailleurs ? Siège-t-il dans le comité ? A-t-il questionné cette association à ce sujet ?

M. Buchs n'a pas de réponse à la question de M. Etienne. Mais sur le fond, le PDC constate qu'à chaque fois qu'il propose un amendement sur la culture ou dans tout autre domaine, on lui répond immédiatement que ce n'est pas possible. Cette façon de procéder conduit droit dans le mur, parce qu'il est impossible de supprimer une quelconque dépense dans les budgets. Il rappelle à M. Etienne que le parti démocrate-chrétien s'est battu pour la culture. Le PDC s'est battu pour le théâtre de Carouge, même s'il ne fait pas de publicité : il discute avec les gens, il essaie de convaincre le canton de donner une subvention au théâtre de Carouge, de payer une partie de la reconstruction. Avant de dire n'importe quoi chaque fois que le PDC fait une remarque... Le PDC propose de supprimer une subvention de CHF 10'000.- pour un anniversaire qui n'a rien à voir avec la fonction du Chat Noir. Dès qu'il fait une remarque, on lui répond que c'est impossible, que ce serait la fin du monde. Mais M. Buchs rappelle que 70% de la population a dit qu'il était possible de ne pas augmenter les impôts et d'avoir un budget qui tienne la route – et brusquement on obtient un budget qui tient la route, alors que c'était la mort de tout Carouge si l'on n'augmentait pas les impôts.

M. Barthassat sent que M. Etienne fera l'effarouché parce que, selon M. Buchs, il dit n'importe quoi, alors que lui-même prétend que le PDC sème le trouble. M. Etienne pourrait donc faire des remarques désagréables, mais il ne saurait en entendre. M. Barthassat souligne une fois de plus que la diminution proposée n'est pas dirigée contre le Chat Noir. La subvention de CHF 50'000.- est maintenue, ils le méritent, ils font un bon travail, même s'ils n'ont pas relevé le défi de la Fête de la musique quand brusquement la gauche carougeoise n'a plus voulu de Fête de la musique. L'année suivante, quand la Fête de la musique a de nouveau bénéficié d'une subvention, grâce aussi à un membre du parti socialiste peut-être plus éclairé que les autres, de nouveau ils n'ont pas relevé le défi. Le Marchand de sable, lui, l'a relevé et a fait un très bon travail. D'autres associations ont repris le relais de la Fête de la musique, elles ont reçu CHF 3'000.- de la commune. Elles ont trouvé toutes seules CHF 60'000.-. Bien sûr, le Chat Noir a été cherché de l'argent ailleurs. Plusieurs intervenant ont dit que CHF 10'000.- n'étaient rien. Si tel est le cas, le Chat Noir peut les trouver tout seul. On parle d'un anniversaire. Ils ont déjà touché une subvention extraordinaire il y a cinq ans. Si tous les cinq ans, il faut leur donner CHF 10'000.-, peut-être faudrait-il leur donner CHF 51'000.- chaque année afin qu'ils provisionnent en vue de fêter leur anniversaire. Enfin, concernant le 225^{ème}, le budget de CHF 1,8 million (du reste très bien tenu par M. Morex que M. Barthassat félicite) pour une fête pareille, qui a lieu tous les 25 ans, était de cette importance parce que la commune voulait que les festivités soient gratuites. Il faut se renseigner avant de dire des choses pas tout à fait justes – M. Barthassat ne dira pas « avant de dire n'importe quoi ».

M. Etienne remarque que prétendre qu'il dit n'importe quoi est une façon de le discréditer. Il a interpellé M. Buchs, qui n'a pas pu répondre à la question qu'il a posée. La politique, c'est cela aussi. On ne peut pas dire n'importe quoi. M. Buchs est en séance plénière, il prend position sur un amendement et il dit que l'association doit chercher de l'argent ailleurs, mais il ne sait pas si c'est déjà le cas ou non.

L'amendement recueille 14 non, 14 oui et 1 abstention.

La Présidente constate une égalité entre les oui et les non.

La Présidente tranche contre l'amendement, qui est donc refusé.

Ligne 30.573.365.10 – Cult subvention théâtre Alchimic – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 200'000.-, variation - CHF 100'000.-, nouveau total CHF 100'000.-

Mme Marti observe que le théâtre Alchimic effectue un travail spécifique et remarquable. Comme le Chat Noir, il fait émerger des talents. Il fait jouer des pièces actuelles qui sont

écrites par des auteurs vivants, au contraire d'autres théâtres. C'est véritablement un théâtre à soutenir parce qu'il réalise un travail de fond et de promotion de l'écriture, des comédiens, du théâtre et de la culture en général.

M. Richard pense que ces attaques répétées contre le théâtre Alchimic sont le fruit sans doute d'une incompréhension du mode de fonctionnement de ce théâtre et de son rôle dans la culture genevoise. Ce théâtre est différent des deux autres théâtres à Carouge. C'est un théâtre d'accueil, qui n'a donc pas sa propre troupe. C'est un des seuls théâtres d'accueil à Genève où de petites troupes peuvent se produire, des troupes qui ne sont pas éphémères mais qui montent un spectacle tous les deux ans par exemple. Ce théâtre populaire, ce théâtre de base à Genève, qui n'est peut-être pas celui dont on parle jusqu'à Zurich ou Moscou, mais qui est le véritable tissu où se forment les acteurs, les metteurs en scène à Genève, doit exister. Les troupes sont souvent priées d'aller chercher elles-mêmes leur subventionnement ailleurs, soit dans des fondations, soit à la Ville de Genève, etc. La petite structure de base qui consiste en deux permanents, lesquels font vivre à longueur d'année ce lieu d'accueil, a tout son intérêt. M. Richard ne voit pas pourquoi certains s'acharnent contre l'usage de cette subvention, qui sert essentiellement à payer un directeur, une responsable de communication et une petite équipe technique. C'est le seul lieu à Genève pour accueillir semaine après semaine des petites troupes. Ce théâtre a un rôle essentiel et il doit être soutenu. Le groupe A Gauche Toute s'oppose donc à l'amendement.

Pour la clarté des débats, M. Pistis rappelle d'abord une réalité que certains ont peut-être tendance à oublier. Le théâtre Alchimic a bénéficié pendant longtemps d'une subvention qui ne dépassait pas CHF 100'000.-, comme indiqué dans le classeur du budget. Cette subvention a doublé en 2012. Le MCG ne remet pas en cause la qualité du travail fourni par ce théâtre. Mais il faut se demander s'il est vraiment nécessaire d'augmenter systématiquement les subventions accordées aux théâtres, d'année en année. M. Pistis prend l'exemple du théâtre des Amis dont la subvention a également explosé : elle est passée en 2005 d'une subvention raisonnable à une subvention qui avoisine aujourd'hui les CHF 930'000.- par année. Un calcul au pro rata du nombre de sièges montre qu'au théâtre des « Petits amis », le siège coûte CHF 13'000.-, en termes de subvention, alors que le siège au théâtre de Carouge coûte CHF 2'400.-. Le siège au théâtre des « Petits amis » coûte donc cinq fois plus cher à la commune que le siège au théâtre de Carouge. Aucune explication n'est fournie sur cette différence.

Il semble à M. Barthassat que les théâtres bénéficient de contrats de prestations. Il croit se souvenir que, lorsqu'il avait été question de baisser linéairement toutes les subventions, cette solution n'avait pas pu être appliquée aux théâtres. Dès lors, l'amendement du MCG est-il réalisable ?

M. Monney rappelle que tous les conseillers municipaux ont reçu le 2 juillet 2014 une lettre comportant un bilan de théâtre Alchimic. Il rappelle également que M. Pistis aurait pu obtenir des réponses à toutes ses questions dans la commission de la culture, à laquelle il n'a pas participé. M. Monney cite quelques informations fournies dans le document du théâtre Alchimic. En dehors de l'équipe du théâtre, grâce à l'Alchimic, 101 personnes, artistes et tous corps de métier confondus, ont travaillé pendant la saison 2013-2014 – ce point devrait être important pour M. Pistis, lui qui défend le travail pour tous. Durant la saison 2013-2014, l'Alchimic a présenté 12 spectacles, 4 créations, 2 créations en coproduction et 2 reprises, 163 représentations, des représentations pour les aînés. L'Alchimic a aussi participé à différents anniversaires. La fréquentation du théâtre a augmenté de 79%. La fréquentation étant plus forte, le nombre de spectacles augmentant, il faut que la subvention soit plus élevée. M. Pistis aurait dû lire ce document qu'il a reçu à domicile, le 2 juillet 2014, avant de faire cet amendement, et surtout venir poser ses questions en commission de la culture, où il aurait pu obtenir des réponses.

M. Walder n'a pas la prétention de rappeler ce qui a été dit en commission de la culture. Mais il lui semble que toutes les informations ont été données sur les trois théâtres, qui font un travail extraordinaire. Il regrette malheureusement qu'à chaque vote du budget, on oppose les théâtres entre eux. Chacun dans sa catégorie fait rayonner la Ville de Carouge. M. Walder invite l'ensemble des Conseillers municipaux à participer à la séance toutes commissions réunies de jeudi, lors de laquelle le PAV sera traité. Des projets culturels sont prévus dans ce secteur, au cœur duquel se trouve le théâtre Alchimic. Dans le périmètre Acacias-Noirettes, il n'y a aucun équipement public, aucun équipement culturel ou sportif, hormis le théâtre Alchimic. Or, la commune se doit aussi de garantir une certaine égalité entre les quartiers et d'offrir à chaque quartier des équipements et des lieux où sortir le soir. Le secteur du PAV est en devenir ; tout ce qui sera détruit aujourd'hui devra être reconstruit demain, et cela coûtera bien plus cher. M. Walder encourage vivement le Conseil municipal à ne pas mettre en péril un établissement de l'envergure du théâtre Alchimic, qui rayonne, et dont le taux d'occupation dépasse les 90%.

M. Voignier indique que le groupe PLR ne soutiendra pas l'amendement pour les raisons suivantes. Le théâtre Alchimic n'a pas demandé une augmentation de sa subvention. La commune lui a demandé à de nombreuses reprises de faire avec l'argent qu'il avait à disposition, et il l'a fait. Il convient de le souligner. Par ailleurs, M. Voignier a fait part, à de nombreuses reprises, des problèmes que ce théâtre rencontrait pour l'accueil des personnes ayant un handicap. L'Alchimic s'est engagé à créer des aménagements pour les personnes ayant un handicap, afin qu'elles puissent profiter des représentations. Ce serait un mauvais signal de la part du Conseil municipal de diminuer brutalement la subvention, alors qu'il a demandé au théâtre de faire, avec la même somme, des aménagements pour que chacun puisse y accéder et qu'il a aussi demandé de proposer des représentations pour les personnes âgées. M. Voignier encourage ses collègues à ne pas soutenir cet amendement, auquel le groupe PLR s'opposera.

M. Maulini déclare que ses deux préopinants ont été excellents. Il peut entendre certaines remarques quant à la recherche acharnée d'économies. C'est souvent la culture et son utilité relative pour certains qui pâtissent de cette recherche acharnée d'économies, parce qu'on n'ose pas toucher à d'autres domaines. On ne va pas proposer de supprimer le salaire des responsables de crèche, par exemple, alors que baisser de 30%, du jour au lendemain, le salaire des comédiens ne semble poser aucun problème. Le Conseil municipal peut refaire le débat sur chaque amendement relatif à la culture proposé ce soir... Ce débat est récurrent, il a lieu chaque année.

Mme Stebler rebondit sur les propos de M. Walder. Le théâtre Alchimic est effectivement situé dans un quartier qui va se développer puisque bientôt, avec le PAV, il y aura environ 10'000 habitants de plus. Elle invite en outre la Présidente à transmettre à M. Pistis que, plutôt que de faire son théâtre autour de la table, il pourrait aller parfois au théâtre Alchimic – il demandera ensuite des subventions tant les pièces sont intéressantes.

M. Barthassat déclare que le groupe PDC ne votera pas l'amendement. Par ailleurs, il croit pouvoir répondre à la place de Mme De Haller Kellerhals, une fois n'est pas coutume : des contrats de prestations existent pour les trois théâtres. Il ne serait donc pas possible de diminuer leurs subventions.

Mme Lammar n'a pas la convention sous les yeux, mais il lui semble que le contrat de prestations prévoit que le Conseil administratif s'engage à inscrire au budget la somme prévue dans la convention – raison pour laquelle, lorsque la subvention de toutes les associations avait été diminuée de 5% au budget 2013 bis, le Conseil administratif ne l'avait pas baissée pour les associations conventionnées – mais que la subvention est octroyée sous réserve du vote du Conseil municipal. Cela ne signifie cependant pas que si les subventions devaient être diminuées, il n'y aurait pas de problèmes juridiques avec ces

institutions. Par ailleurs, Mme Lammar relève que l'augmentation de CHF 100'000.- de la subvention pour le théâtre Alchimic répond à des besoins. Supprimer CHF 100'000.- de subvention, c'est signer l'arrêt de mort de l'Alchimic. Enfin, comme l'a mentionné M. Richard, le théâtre Alchimic n'est pas un théâtre comme les autres. C'est aussi un théâtre de création puisqu'il permet à certaines troupes, qui ne pourraient pas être engagées dans d'autres théâtres de la place, de présenter leurs propres créations.

M. Barthassat a participé à la commission de la culture, au grand dam de M. Monney. Il se souvient que le contrat de prestations de l'Alchimic a une durée de trois ans. Il lui semble que l'échéance est fixée à fin 2015. Il suppose que, par conséquent, la commune ne pourrait pas diminuer la subvention de l'Alchimic au budget 2015.

M. Maulini voudrait inviter ceux qui s'acharnent sur le domaine culturel à réfléchir à d'autres domaines, comme la sécurité, par exemple, et l'engagement de policiers municipaux. Cela engendrerait des économies bien plus importantes. Ce contribuable carougeois auquel M. Pistis fait allusion a donné un signe par le référendum sur le théâtre de Carouge. Il est assez rare qu'un contribuable accepte de faire les frais d'un théâtre si engagé, et il faut le saluer. M. Maulini appelle le MCG à se calmer, pour que le Conseil municipal n'ait pas à refaire tous ces débats chaque année pour arriver finalement au même résultat et être fier qu'à Carouge, il y ait profusion de théâtres et de culture, pour le bien de tous.

M. Etienne trouve particulièrement désagréable que, tandis que le Conseil municipal discute d'un amendement proposé par le MCG et que des explications sont données, qu'une discussion s'engage, M. Pistis ne cesse de jouer avec son portable ou de répondre à des SMS. Il tient ensuite à rappeler, pour avoir assisté à la commission culture, que ce lieu a une histoire. C'est un ancien cinéma, où a été inventé le grand écran ou la manière de projeter l'image sur un mur. Ce lieu est emblématique de Carouge. Avec le théâtre Alchimic, l'histoire de ce lieu est respectée. Puis M. Etienne rappelle à son tour que ce théâtre se situe au cœur du futur quartier du PAV. Il est très important de garder ce théâtre à cet endroit. Enfin, pour toute association, il est extrêmement compliqué de trouver de l'argent ailleurs, parce que les bailleurs de fonds ne veulent pas payer de salaires. Ils financent donc un projet. Mais beaucoup de projets cherchent des financements. L'argent manque. La Loterie romande, par exemple, qui soutenait de nombreux projets, refuse parfois au dernier moment d'en subventionner. Et souvent les murs des théâtres, comme le Théâtricul ou le théâtre des Grottes, sont propriétés d'une commune, ce qui permet de réduire les charges du théâtre, qui aura donc besoin de rechercher moins d'argent à l'extérieur.

L'amendement est refusé par 24 non, 4 oui et 1 abstention.

La Présidente remercie d'avance chacun d'être concis dans ses interventions.

Ligne 30.587.365.10 – Théâtre des amis – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 930'000.-, variation - CHF 200'000.-, nouveau total CHF 730'000.-

M. Maulini propose de passer au vote car le débat a déjà eu lieu.

M. Etienne considère que l'amendement est irresponsable car il prévoit de supprimer une subvention au budget 2015 alors que les théâtres préparent leur saison bien avant le 1^{er} janvier. La programmation du théâtre des Amis est déjà engagée, des contrats ont déjà été signés, le programme est certainement déjà imprimé. Supprimer aujourd'hui la subvention 2015, c'est leur enlever le pain de la bouche.

M. Juget propose que la parole soit donnée à la minorité, pour voir quel est leur avis, et de passer ensuite au vote, pour ne pas perdre de temps.

M. Pistis ne se permettra pas de nommer la personne qui fait systématiquement des attaques personnelles – elle se reconnaîtra. Quand des conseillers municipaux en viennent à faire des attaques personnelles contre d'autres élus, c'est qu'ils n'ont plus d'arguments. Il trouve ce comportement regrettable et petit. Il défendra l'amendement avant de revenir brièvement sur une intervention à propos du référendum. Tout d'abord, il a fait un calcul rapide de ce que coûte le siège en termes de subvention pour le théâtre de Carouge : CHF 2'400.-. Le théâtre des Amis touche, lui, CHF 13'000.- de subvention par siège, soit 5,41 fois plus que le théâtre de Carouge. Le MCG se pose des questions. M. Pistis répète qu'en 2005, la subvention du théâtre des Amis a pris l'ascenseur de manière vertigineuse. C'est dans ce contexte que le MCG dépose l'amendement. M. Pistis tient par ailleurs à apporter deux précisions. Concernant d'abord le référendum, il manquait 44 signatures. Certains ont « plombé » le référendum – il n'en serait pas fier. Ensuite, la subvention n'est pas un droit. La Ville de Genève donne des subventions à des associations qui le demandent, mais si leur budget est équilibré, elles ont l'obligation de rétrocéder le surplus de la subvention perçue. La subvention n'est pas un acquis, elle n'est pas garantie. Il ne s'agit pas de dire que le théâtre est inutile. C'est dans un contexte d'économies ainsi que d'équité entre les théâtres et leurs subventions que le groupe MCG dépose ces amendements. L'inéquité est flagrante quand on compare la subvention que touche le théâtre des Amis, au prorata du nombre de sièges, et celle que touche le théâtre de Carouge.

Mme Hiltbold remarque qu'il a été expliqué à de nombreuses reprises en commission comment sont évaluées les subventions et comment elles sont contrôlées. Il lui semble que les conseillers municipaux peuvent difficilement dire aujourd'hui quel montant devrait percevoir le théâtre des Amis, hormis en suivant la recommandation du Conseil administratif qui suit celle du service compétent, lequel a examiné les comptes du théâtre. Par ailleurs, il ne faut pas comparer ce qui n'est pas toujours comparable. Il faut aussi faire confiance au Conseil administratif : qui sont les conseillers municipaux pour dire aujourd'hui qu'une subvention de CHF 600'000.- ou CHF 400'000.- suffiraient ? M. Pistis aurait pu demander que le théâtre soit présenté dans le cadre d'une commission de la culture – ce qui a du reste déjà été fait, mais pas cette année –, examiner les comptes, demander pourquoi la somme de CHF 930'000.- figure au budget avant de finalement proposer aujourd'hui une coupe de CHF 200'000.-. Mais ce montant de CHF 200'000.- est aléatoire – pourquoi pas CHF 225'000.- ou CHF 125'000.- ? Le PLR ne pourra pas voter cet amendement.

M. Etienne rappelle qu'en commission, et lors de la présentation du budget, Mme Lammar avait expliqué que la façon d'attribuer les subventions avait été modifiée, que l'octroi de subventions n'était pas systématique, que les associations devaient fournir leurs comptes et qu'elles ne devaient pas thésauriser. Si M. Pistis était venu en commission, il aurait eu ces explications et n'aurait pas proposé cet amendement ce soir.

M. Maulini souligne que les subventions ont une histoire. L'approche de M. Pistis est trop simpliste, quand il affirme péremptoirement qu'en 2005, la subvention était raisonnable mais qu'en 2015, elle ne l'est plus, quand il fait des comparaisons qui n'en sont pas parce que l'histoire de la subvention du théâtre des Amis, c'est la perte d'une subvention cantonale compensée par la commune. Par contre, M. Pistis ne dit pas ou ne sait pas que le théâtre de Carouge touche une subvention cantonale de CHF 2,5 millions. Si M. Pistis veut calculer le prix du siège, il doit aussi intégrer la subvention du canton ou de fondations, par exemple. M. Maulini a tout dit auparavant. Mais il ne suffit pas d'affirmer trois fois un mensonge pour en faire une vérité.

M. Prod'Hom classe cet amendement dans la catégorie « humour ». Puisque c'est un problème de sièges, il propose à M. Pistis de transformer son amendement en demande de sièges supplémentaires pour le théâtre des Amis.

L'amendement est refusé par 23 non, 4 oui et 0 abstention.

Ligne 02.000.317.30 – CA frais de déplacement et représentation – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 14'000.-, variation - CHF 14'000.-, nouveau total CHF 0.-

Ligne 02.000.317.53 – CA frais indemnité de déplacement – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 4'500.-, variation CHF - 4'500.-, nouveau total CHF 0.-

La Présidente ouvre la discussion sur les deux amendements.

Mme Marti s'étonne que des amendements soient proposés sur ces points. Il semble logique qu'une Mairie comme celle de Carouge ait une ligne pour des frais de déplacement et de représentation. Mme Marti, qui est une toute petite indépendante, a des frais de déplacement. Il lui paraît ridicule de proposer des amendements sur des frais de déplacement et de représentation qui ne lui semblent pas excessifs.

M. Pistis pense que chacun se rappellera des différents articles, notamment dans la *Tribune de Genève* en 2013, sur les rémunérations des conseillers administratifs, lesquelles sont à Carouge assez élevées. Il rappelle qu'une majorité de gauche a demandé en 2012 de supprimer les annuités des employés de la commune de Carouge. L'effort ne doit pas toujours être fourni par les petits travailleurs. Il faut également que ceux qui ont de bonnes rémunérations – et il défie quiconque ici de lui dire que les rémunérations des conseillers administratifs de la Ville de Carouge sont faibles – fassent un effort. M. Pistis attire l'attention des conseillers municipaux sur l'intitulé des deux lignes. La première ligne indique « frais de déplacement et de représentation » et la deuxième ligne indique « frais indemnités de déplacement » - c'est assez drôle. Cumulées, ces deux lignes atteignent un montant de CHF 18'500.-. Aujourd'hui, il existe d'autres moyens pour se déplacer que la voiture. M. Pistis reste persuadé que tout un chacun doit participer à l'effort financier, et qu'il ne faut pas demander des efforts seulement aux petits travailleurs.

Mme Hiltpold relève que M. Pistis a donné deux fois les mêmes explications : une première fois en présentant ses amendements et une deuxième fois maintenant, sans apporter aucun élément nouveau. Il ne sert à rien de répéter deux fois la même chose. Concernant le libellé des lignes, la discussion a déjà eu lieu, les questions ont déjà été posées, les explications ont déjà été données. Le PLR s'était aussi inquiété de ces libellés et il a obtenu les réponses.

L'amendement à la ligne 02.000.317.30 – CA frais de déplacement et représentation est refusé par 24 non, 2 oui et 2 abstentions.

L'amendement à la ligne 02.000.317.53 – CA frais indemnité de déplacement est refusé par 24 non, 2 oui et 2 abstentions.

Ligne 58.000.367.10 – APED – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 916'915.-, variation - CHF 157'815.-, nouveau total CHF 758'900.-

M. Richard souligne qu'il est indispensable d'aider les pays en voie de développement, d'aider les associations genevoises ou suisses qui interviennent dans les pays qui n'ont pas la chance climatique ou la chance économique de la Suisse à développer des projets qui ont été analysés par le service technique de la Fédération genevoise de coopération et qui sont soumis à la commune. Il ne doit pas s'agir de quelque chose que la commune se permettrait dans les cas où il lui reste un peu d'argent à la fin de l'année. Il s'agit vraiment de quelque chose de fondamental dans la solidarité entre le Nord et le Sud. Carouge a choisi sciemment d'aller au-delà du minimum de 0,7% demandé, sauf erreur, par la Déclaration de Berne à l'ensemble des communes. Elle a expressément choisi de consacrer 1% de son budget. Il

faut maintenir ce pourcentage. C'est une ligne budgétaire extrêmement symbolique et extrêmement forte, toute à l'honneur de Carouge et qu'il ne faut pas égratigner. M. Richard n'ira pas jusqu'à proposer un contre-amendement qui porterait le chiffre à 2%, mais le groupe AGT a toujours été choqué qu'on déduise les imputations internes au budget, ce qui ramène ce 1% à un peu plus de 0,9%, soit moins que ce que le Conseil municipal avait décidé. Et si le Grand Conseil montre le mauvais exemple parce que, alors même qu'il s'était donné la règle du 0,7%, il n'attribue à l'APED en réalité que 0,2% ou 0,3% du budget selon les années, honte à lui ! Ce n'est en tout cas pas une occasion pour Carouge de suivre cette voie. Le groupe AGT s'opposera à l'amendement et espère que toutes les personnes et tous les partis dont des membres siègent à la commission APED ne soutiendront pas cet amendement.

M. Mutzenberg annonce que le groupe socialiste refusera l'amendement. Il s'inquiète des attaques répétées du MCG à l'encontre de l'aide aux pays en voie de développement. Carouge doit en effet être fière de ce 1%, même si le pourcentage est en réalité un peu inférieur en raison des frais de fonctionnement. Peu de communes dans le canton peuvent prétendre consacrer un tel pourcentage. C'est un vrai honneur pour la commune. Il faut aussi rappeler que ce montant ne s'adresse pas qu'à l'aide au développement, mais aussi à l'aide en cas de catastrophe ou à l'aide humanitaire. Les grands conflits que la planète connaît malheureusement en ce moment sont aussi concernés par ce montant. On ne peut pas dire que la somme se limite à l'aide aux pays en voie de développement, même si celle-ci représente une part importante. Le montant concerne aussi les projets qui ont trait aux droits humains – et dans ce domaine, Carouge a passablement développé sa politique, ce qui est tout à son honneur. Enfin, remettre en question ce montant, c'est aussi remettre en question le travail de la commission APED. Or, des élus MCG siègent dans cette commission, ils connaissent les dossiers et les défendent. M. Mutzenberg constate une dissociation qu'il peine à comprendre entre la manière dont le MCG se présente ce soir à travers cet amendement et le rôle des représentants du MCG dans le cadre des travaux de la commission.

Selon M. Buchs, c'est une fierté pour la commune de Carouge que de pouvoir faire ce geste. Contrairement à d'autres subventions qui ont été discutées ce soir, celle-ci est utile et importante. Il rappelle que le Conseil municipal a voté le principe du 1%. Il se demande s'il est possible de changer un vote du Conseil municipal par le biais d'un amendement. Il faudrait une motion demandant de baisser le pourcentage à 0,7% avant de pouvoir modifier le budget, parce que la décision du Conseil municipal a été votée et est en force. M. Buchs regrette que d'autres communes ou le canton ne fassent pas cet effort, qui est un effort valable. Il ajoute que les projets soutenus et qui peuvent être discutés avec la Fédération genevoise de coopération sont des projets essentiels. Pour éviter certains problèmes dans le monde, il faut peut-être que Carouge donne un peu de son argent à l'APED – en l'occurrence, c'est de l'argent bien donné. Le groupe PDC votera contre l'amendement.

Lorsque le MCG a présenté son amendement, un élément a heurté M. Etienne. M. Pistis a opposé l'aide au développement et les coupes dans l'aide sociale, en disant qu'à Carouge, des personnes vivent mal et qu'il faut trouver des solutions pour améliorer leur situation. C'est au niveau du vote d'un budget cantonal que ces décisions se prennent, M. Pistis est bien placé pour le savoir. M. Etienne relève en outre l'excellent travail de la commission APED, qui permet aussi à des citoyennes et citoyens de Carouge de s'impliquer dans des associations et de s'investir dans la vie communale.

Mme Stebler ajoute que l'APED soutient des projets pour que la population précarisée ou pauvre puisse travailler, se nourrir et se soigner sur place. Elle croit que personne ne peut être contre le fait d'aider ces personnes sur place. Les projets sont excellents. Il y a même des coopératives où se font des échanges de céréales, de légumes, etc., ce qui fait vivre des personnes et leur permet d'essayer de s'en sortir sur place. Par ailleurs, il ne faut pas

opposer pauvres contre pauvres. Quand on est chômeur ou précarisé en Suisse, il y a des lois et des services sociaux, ce qui n'est souvent pas le cas là-bas. Ces sommes permettent, à travers différents projets, à des personnes de vivre, de rester au pays et d'essayer de s'en sortir.

M. Pistis mettra certaines vérités face à des contre-vérités. D'abord, ce sont des volontés politiques qui s'expriment, quand il s'agit de décider si la commune veut verser à l'APED 1%, 0,7% ou 0,9% de son budget. Ensuite, personne ne remet en cause la nécessité de l'APED. Le MCG soutient l'aide aux pays en voie de développement. Mais la question est de savoir si Carouge a les moyens. M. Pistis rappelle le discours tenu par les élus de gauche en 2012 : c'était la catastrophe, il n'y avait plus d'argent dans les caisses de Carouge. Aujourd'hui, ils tiennent un tout autre discours. Il faut être cohérent. Quant aux propos de M. Buchs, ils font sourire M. Pistis parce que, de mémoire, le PDC a fortement coupé dans l'APED au niveau du Grand Conseil, contrairement au MCG, qui tient une ligne. Il entend donc un double discours. Le Grand Conseil rétrocède environ 0,25% de son revenu annuel. Certains estiment qu'il devrait en rétrocéder 0,7%. Ce qui est scandaleux en réalité, c'est que Genève a 13 milliards de dettes, et c'est nous et nos enfants qui devons payer la dette. Il ne faut pas faire de désinformation : à aucun moment le MCG n'a dit qu'il ne fallait pas aider les pays en voie de développement. La question est de savoir si les moyens financiers de la commune de Carouge sont suffisants. M. Pistis rappelle qu'en 2012, le peuple s'est prononcé pour ou contre l'augmentation des impôts parce que le Conseil administratif de gauche a dit que Carouge n'avait plus d'argent et qu'il fallait absolument augmenter les rentrées fiscales. La question se pose dans ce contexte. Le MCG propose certains équilibres budgétaires, et de rejoindre ce que la loi prévoit pour le Grand Conseil, soit 0,7% alors que Carouge s'offre le luxe de 1%. A aucun moment M. Pistis n'a dit qu'il ne fallait pas aider les pays en voie de développement. Ce sont des mots qui lui ont été mis dans la bouche par d'autres conseillers municipaux. Et comme l'a relevé un conseiller municipal, la représentante du MCG au sein de la commission APED défend corps et âme cette institution.

M. Monney regrette de devoir dire que c'est n'importe quoi. Ce que fait M. Pistis ce soir, c'est de la politique politicienne. M. Pistis a opposé, dans son argumentaire, le 1% dévolu à l'APED et l'aide sociale carougeoise, en disant que beaucoup de gens sont en difficulté à Carouge et ont besoin d'argent. Ce dernier point est juste puisque 7,6% de la population carougeoise est à l'aide sociale. Mais M. Monney rappelle que c'est M. Poggia, du MCG, qui, dans le cadre du budget 2015, a supprimé pour ces 7,6% de Carougeois à l'aide sociale CHF 150.- sur les CHF 300.- qu'ils touchaient. Que le MCG vienne ce soir demander de baisser le 1% de subvention à l'APED pour que les Carougeois à l'aide sociale bénéficient des économies ainsi réalisées, c'est n'importe quoi. Encore une fois, M. Pistis fait ce soir de la politique politicienne, du spectacle. Il est un clown au milieu de cette assemblée. Son comportement ce soir est inadmissible.

M. Buchs tient à préciser qu'au niveau du Grand Conseil, le PDC a toujours soutenu l'aide aux pays en développement. C'est un de ses membres, aujourd'hui décédé, M. Marti, qui est l'un des précurseurs de l'aide aux pays en développement. Le PDC ne s'est jamais opposé à ces subventions...

M. Buchs songe à demander que le PDC reçoive une aide pour tâche d'utilité publique parce que dès qu'il prend la parole, on entend des huées. Si le PDC n'était pas là, il ne sait pas contre qui les socialistes et le MCG se battraient. Par conséquent, le PDC est extrêmement utile.

M. Pistis revient aux propos tenus par le conseiller municipal M. Monney. Effectivement, il est scandaleux que le Conseil d'Etat – et il s'agit bien du Conseil d'Etat – ait diminué les prestations pour ces personnes qui ont juste de quoi vivre à la fin du mois. Il abonde dans le sens de M. Monney sur ce point. Par contre, M. Monney peut garder pour lui ses attaques

personnelles, parce que s'il faut parler de clown, M. Monney est l'exemple à suivre si l'on veut changer de métier. Ensuite, M. Pistis pense qu'aujourd'hui, le groupe socialiste au Grand Conseil a abandonné ouvertement et concrètement la classe moyenne. Il encourage M. Monney à lire les interventions au Grand Conseil de certains députés socialistes, qui font honte – quand M. Pistis voit que les députés socialistes ne soutiennent pas l'annuité pour la fonction publique, disent qu'ils soutiennent la fonction publique alors qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour faire capoter des projets qui visent à soutenir la fonction publique...

La Présidente interrompt M. Pistis en le priant de ne pas faire ici le débat du Grand Conseil.

M. Pistis tenait tout de même à le relever. C'est une réalité que tout le monde peut constater. Avant de faire des commentaires sur certains conseillers d'Etat, il vaudrait mieux balayer devant sa propre porte.

M. Monney remarque que le Conseil municipal n'est pas le Grand Conseil. Il invite M. Pistis à ne pas mélanger les casquettes. Par ailleurs, il a ici un article dans lequel M. Mauro Poggia reconnaît clairement que c'est lui-même qui a proposé de diminuer la prestation aux personnes à l'aide sociale de CHF 300.- à CHF 150.-.

L'amendement est refusé par 25 non, 4 oui et 0 abstention.

Ligne 09.015.318.99 – Autres charges-développement frais divers (contrats de quartier) – proposition d'amendement déposée par le PDC : ancien total CHF 60'000.-, variation - CHF 60'000.-, nouveau total CHF 0.-

M. Buchs a présenté plus tôt les arguments du groupe PDC pour supprimer cette ligne budgétaire. Il existe déjà des structures démocratiques qui permettent de faire le lien entre la commune et les quartiers. Il rappelle qu'une nouvelle association de quartier vient de se créer, l'Association de quartier du Vieux-Carouge. Certes, certaines associations de quartier sont peut-être en train de mourir ou ne sont pas très dynamiques. Et les conseillers municipaux eux-mêmes peuvent écouter les habitants des quartiers. Il y a donc les associations de quartier. Il y a le droit de pétition, qui est un droit extraordinaire. Il y a le droit d'initiative. En Suisse, il existe toutes ces possibilités pour amener ou défendre une idée. Tout cela semble amplement suffisant. Pour le PDC, les contrats de quartier sont de trop et la commune peut faire l'économie de ces CHF 60'000.-.

M. Walder indique que le contrat de quartier n'est ni antagoniste ni contraire à la démocratie qui existe en Suisse, que ce soit le droit d'initiative, le droit de pétition ou le droit d'élection. Il s'agit d'un contrat participatif. Ce qui est souhaité avec un contrat de quartier, c'est que les habitants eux-mêmes s'approprient leur quartier et qu'ils amènent eux-mêmes des projets. Il y a d'extraordinaires réussites. M. Walder rappelle que le quartier de la Tambourine est un des quartiers péjorés de Carouge. Depuis plusieurs années, la commune travaille sur le plan localisé de quartier, qui devrait être finalisé d'ici à une année. Des aménagements dignes d'un quartier d'habitation seront enfin amenés dans ce quartier. La Fondation immobilière et l'Université, accompagnées par la Ville de Carouge, développeront la parcelle à proximité en essayant d'animer le quartier. Encore une fois, le contrat de quartier est un outil participatif indispensable pour que les habitants s'approprient leur quartier. L'exemple le plus frappant – mais il y en a des dizaines d'autres, qu'il serait possible de passer en revue par exemple dans une commission, à condition que les conseillers municipaux aient le temps de venir en discuter –, c'est le magnifique projet qu'est le potager urbain inauguré cet été. Il amène plusieurs dizaines d'habitants à se côtoyer régulièrement, à vivre ensemble, à travailler ensemble. C'est un projet soutenu et géré par les habitants. Les contrats de quartier sont un élément fort dans certaines communes, comme à Vernier : les Avanchets ou le Lignon sont au bénéfice de contrats de quartier, qui ne leur amènent que des choses positives. Les contrats de quartier n'ont rien à voir avec le droit de pétition ou d'initiative. Ils créent des

liens, ils créent la cohésion sociale. Sachant que les frais qui seraient dépensés pour le contrat de quartier de la Tambourine seraient de toute façon dépensés, mais dans d'autres lignes de fonctionnement, M. Walder ne voit pas quel est le problème que ce contrat de quartier pose au PDC.

Mme Marti estime que M. Buchs a démontré qu'il n'a aucune idée de ce qu'est un contrat de quartier. Elle vient de passer deux jours dans un colloque sur les actions communautaires, dont font partie les contrats de quartier. Ces derniers permettent de créer des liens de solidarité, ce qui permet que des conflits soient résolus par les habitants eux-mêmes, ce qui diminue les interventions par exemple de la police municipale. Ils permettent aussi, par les liens qui sont créés, que les habitants s'informent entre eux sur des problèmes qu'ils peuvent rencontrer, ce qui signifie une intervention en amont par les pairs qui savent ce qui existe dans la commune. Mme Marti s'est rendue à ces deux jours de colloque pour des raisons professionnelles : on s'aperçoit que les contrats de quartier améliorent la santé, donc permettent de diminuer les coûts de la santé. Elle s'arrêtera là parce que s'il s'agit de citer ici tous les projets qui peuvent être réalisés, le Conseil municipal pourrait y passer l'année. Elle invite le Conseil municipal à ne pas voter cet amendement et, pour les prochaines années, à favoriser le développement des contrats de quartier parce qu'ils permettent d'économiser dans d'autres rubriques.

M. Etienne relève que beaucoup de choses ont déjà été dites. Le PDC ne doit effectivement pas savoir ce qu'est un contrat de quartier...

Vifs échanges entre M. Etienne et M. Buchs. M. Etienne quitte momentanément la salle.

La Présidente rappelle à l'ordre M. Buchs qui a employé un mot qui, selon elle, dépassait la limite. Elle demande également aux conseillers municipaux d'arrêter de parler sans cesse entre eux.

M. Buchs retire le mot qu'il a utilisé et présente ses excuses. Encore une fois, le PDC amène une réflexion, en l'occurrence sur le contrat de quartier, et on lui rétorque qu'il ne sait pas ce qu'est le contrat de quartier, donc qu'il ne peut pas prendre la parole. M. Buchs s'excuse de ne pas être de gauche. C'est vrai que la gauche représente la perfection. Or, lui-même n'étant pas un être parfait, il ne peut pas être de gauche. Il relève ensuite qu'une association de quartier peut développer un potager urbain. Faut-il que la commune soit derrière les habitants pour qu'ils développent un potager urbain ? Le PDC propose de supprimer les CHF 60'000.- au budget parce qu'il est possible de faire autrement que par des contrats de quartiers. Ceux qui travaillent dans les associations de quartier, qui se battent chaque jour n'ont pas besoin de contrat de quartier. M. Buchs a l'impression que, par les contrats de quartier, la commune veut montrer qu'elle fait quelque chose. Il aimerait savoir quelle est l'implication de la totalité des habitants de la Tambourine dans le contrat de quartier. Il connaît le potager urbain ; c'est très bien, mais faut-il CHF 60'000.- et un contrat de quartier ? Il a l'impression que la Commune s'invente des tâches. Il propose donc d'enlever ce montant. Il suggère que, puisque les conseillers municipaux semblent s'opposer à l'amendement, il soit tout de suite procédé au vote et l'affaire est réglée.

La Présidente relève que d'autres personnes ont demandé la parole et ont le droit de s'exprimer.

Mme Lammar n'est pas certaine que M. Buchs ait bien compris le but du contrat de quartier. Il s'agit de donner la possibilité aux habitants de prendre une part active dans des projets, et non pas de passer par le biais d'une association qui proposerait un projet à la commune et que celle-ci exécuterait. Le contrat de quartier donne la possibilité aux habitants de porter et de réaliser eux-mêmes leurs projets. La commune a toujours travaillé et continue de travailler beaucoup avec les associations d'habitants, que ce soit celle de la Praille, de la

Fontenette, voire la nouvelle Association du quartier du Vieux-Carouge. Le Conseil administratif a à cœur de discuter avec les associations d'habitants et de les faire participer à certains projets, de les tenir informées, de prendre en considération leur avis. Le contrat de quartier présente ce plus qu'il donne la possibilité aux habitants, aux citoyens, voire même aux commerçants dans de futurs contrats de quartier puisque le quartier de la Tambourine ne compte pas de nombreux commerces, bref à toutes les personnes qui font vivre un quartier de réaliser concrètement un projet qu'ils souhaitent voir se réaliser. Il renforce le sentiment de citoyenneté. Mme Lammar ne pense pas que les contrats de quartier soient antagonistes avec les associations de quartier. Bien au contraire, ils se complètent.

La Présidente passe la parole à M. Etienne pour qu'il conclue son intervention.

M. Etienne regrette qu'il faille ce soir débattre du contrat de quartier. Le sujet aurait pu être discuté en commission, où le PDC aurait pu obtenir toutes les explications. M. Buchs a interpellé plus tôt M. Etienne, mais ce dernier ne lui répondra pas. M. Etienne souhaite simplement dire que ce soir, le PDC profite de la séance plénière pour ouvrir un débat qui aurait pu être réglé en commission.

Sans lancer le débat en commission, Mme Hiltbold avait néanmoins demandé à quoi servaient les CHF 60'000.-. Si elle se souvient bien, il n'y avait pas de projets concrets. Elle remercie Mme Lammar d'avoir clarifié la situation : le contrat de quartier vise à donner la possibilité aux habitants de porter des projets et de les réaliser. Cette ligne budgétaire donne l'impression que la commune dit aux habitants qu'elle a CHF 60'000.- à dépenser et qu'elle les invite à lui présenter un projet. C'est ce qui dérange le PLR. Que les habitants aient des projets et que la commune les soutienne, soit. Mais le PLR n'est pas d'accord de partir du principe que la commune met CHF 60'000.- à disposition des habitants. Si le Conseil administratif utilise d'autres lignes budgétaires pour des projets et explique au Conseil municipal, lors de l'approbation des comptes, que tel petit dépassement s'explique parce qu'un projet a été réalisé par une association d'habitants et soutenu par la commune, le PLR l'acceptera. Le fait de donner d'emblée CHF 60'000.- conduit le PLR à soutenir l'amendement.

M. Walder remarque que le budget prévoit une ligne de CHF 60'000.- pour la réalisation de projets dans le quartier de la Tambourine, des projets souhaités par les habitants et bien entendu validés par l'administration carougeoise. Il donne un exemple. Le premier projet des habitants a été la création d'un lieu de pique-nique dans le parc Battelle. Le fait que le projet vienne d'eux, qu'ils aient choisi l'endroit – M. Walder précise que l'argent utilisé pour l'installation des bancs et des tables a été pris sur cette ligne au lieu des lignes de fonctionnement – a produit le résultat suivant : lorsque des voisins se sont plaints du bruit, les habitants ont discuté entre eux pour justifier le choix de l'emplacement et l'administration carougeoise n'a pas dû se mettre entre deux citoyens, celui qui veut la table de pique-nique et celui qui se plaint du bruit. Il faut que les habitants se parlent, qu'ils créent ensemble leur quartier. Tel est le but du contrat de quartier. Le Conseil administratif aurait pu ne pas prévoir une ligne budgétaire de CHF 60'000.- et répartir la somme sur d'autres lignes, mais la prévoir rend la situation plus claire. Ces CHF 60'000.- sont à disposition des habitants car, pour responsabiliser les habitants, il faut aussi leur dire quelle est l'enveloppe budgétaire dont ils peuvent disposer s'ils arrivent à présenter des projets de qualité. Il n'est pas possible de responsabiliser les citoyens en leur demandant de s'impliquer pour leur quartier tout en faisant dépendre la réalisation des projets de la capacité de la commune à encore absorber peut-être une petite dépense sur des lignes budgétaires. Le contrat de quartier permet aussi à certains d'apprendre à connaître le prix des choses, à se rendre compte que demander à l'administration de poser un banc ici ou là, de le changer ou de mettre un sapin de Noël, par exemple, cela coûte de l'argent à la commune. Le contrat de quartier fait partie de la démocratie participative. Enfin, M. Walder peut assurer les conseillers municipaux qu'au vu

de tout ce qui est dépensé annuellement pour un quartier comme la Tambourine ne serait-ce qu'en voirie, ce montant de CHF 60'000.-, pour une telle démarche, n'est pas cher payé.

Mme Marti a l'impression d'avoir été mal écoutée par certains de ses collègues, plus tôt. Elle regrette que des explications qui ont déjà été données en commission doivent être redonnées en plénière. Elle souhaite que les conseillers municipaux lisent les PV des commissions quand ils n'y participent pas.

M. Maulini voudrait intervenir pour tenter de sortir d'un débat binaire – le bien et le mal, le juste et le faux – et porter témoignage de ce qu'il a vécu en allant à l'inauguration du potager urbain. Il avait aussi quelques interrogations. Il se demandait à quoi servaient les CHF 60'000.-. Il y a en partie l'aspect concret : on va mettre un banc, il faut le payer et que quelqu'un l'installe. Mais il a découvert aussi un autre aspect. On vit dans une civilisation urbaine, on vit en ville et on a oublié des savoir-faire. On est obligé de faire appel à des professionnels – une association a formé les habitants qui n'avaient aucune connaissance en matière de potager. Il était intéressant de voir des gens censés, ayant le droit de vote et même ayant fait des études, être incapables de planter un chou. On en est arrivé là. Cet argent sert à réacquiescer un savoir-faire. Il le dit parce qu'il n'était pas tout à fait convaincu, mais qu'il l'a été quand il s'est rendu à l'inauguration du potager urbain. Il ajoute que des habitants disaient qu'ils s'étaient retrouvés à côté de voisins mais qu'ils ne savaient même pas, jusque-là, qu'ils étaient voisins. Cet élément n'est pas monnayable, et c'est une valeur ajoutée que M. Maulini a pu constater. Voilà la raison pour laquelle, alors qu'il était relativement sceptique, il a été convaincu par le contrat de quartier.

M. Barthassat croit qu'il s'agit d'un choc culturel. La gauche prône la vertu du bénévolat mais crée des emplois pour s'occuper du contrat de quartier qui vont certainement à des amis. C'est très désagréable. Une autre chose très désagréable est que les conseillers municipaux n'ont plus le droit de débattre en plénum. Le PDC a l'impression que l'on a honte de ce qu'il s'y passe. Il faut tout discuter en commission, il faut tout cacher, il faut que rien ne sorte, il faut que personne ne sache. Le PDC a le droit de débattre en plénum et que les choses se sachent. A chacune de ses interventions, on proteste de tous les côtés, alors que, ces trois dernières heures, la gauche doit bien être intervenue pendant deux heures et cinquante minutes. Il n'y a que la gauche qui a le droit de débattre ? En tout cas, ce n'est pas la vision de la démocratie qu'a M. Barthassat.

M. Walder apporte une précision. Il n'a jamais été question de payer les habitants qui s'impliquent dans leur quartier. Tous les habitants qui s'impliquent dans le contrat de quartier et qui passent un nombre d'heures incalculable pour leur quartier sont bénévoles. Mais lorsqu'il faut faire venir des experts externes ou acheter du matériel pour un projet, la dépense est décomptée de la ligne budgétaire des CHF 60'000.-.

Mme Marti trouve extrêmement graves les propos tenus par M. Barthassat. Les conseillers municipaux peuvent peut-être bien débattre et avoir une vision politique différente. Mais pour cela, il n'est pas nécessaire de refaire les débats qui ont eu lieu en commission. Et parler de donner des emplois aux petits copains, c'est extrêmement grave. Il s'agit d'exprimer des visions politiques autres ; c'est pour cela que les conseillers municipaux sont assis d'un côté de la table ou de l'autre, et non pas pour donner des emplois aux petits copains.

Mme Stebler souhaiterait, comme beaucoup d'habitants, bénéficier d'un contrat de quartier. L'Association des habitants de Carouge-Est n'a pas un centime. Chaque fois qu'il faut convoquer une réunion pour discuter, il faut y mettre de sa poche. L'association a des idées de projets, mais il faudrait un certain financement. Ce qui est intéressant, par rapport aux contrats de quartier de la Tambourine ou du Lignon, c'est que de vrais projets sont décidés et réalisés par les habitants dans leur quartier et que les habitants doivent rendre des comptes à la commune sur le budget qui a été alloué. Avoir une certaine somme à

disposition permet de réaliser des projets, plutôt que de devoir se limiter à faire des pétitions. Si un jour de nouvelles rentrées arrivent dans les caisses carougeoises, l'Association des habitants de Carouge-Est attend avec impatience d'avoir un petit budget pour pouvoir convoquer ses membres et réaliser des projets dans son quartier.

M. Walder précise que les associations d'habitants peuvent obtenir, si elles en ont besoin, quelques sous pour leur fonctionnement – certaines d'entre elles l'ont demandé. Mais les contrats de quartier sont une tout autre chose. Il ne s'agit pas de donner de l'argent à l'association pour qu'elle fasse ce qu'elle entend faire. Les habitants réfléchissent, autour d'une table, à des projets pour leur quartier. C'est un travail participatif complètement différent. Mais peut-être faudra-t-il envisager de présenter le concept de contrat de quartier à nouveau en commission sociale, parce qu'il semble que la notion ne soit pas très claire pour les conseillers municipaux.

M. Barthassat prend Mme Marti au mot ; elle pourra ainsi lui démontrer qu'il a eu tort. Le PDC va demander en commission la liste des professionnels ou des experts qui sont intervenus ou interviennent dans le cadre du contrat de quartier.

L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 2 abstentions.

La Présidente passe au vote de la délibération et du budget 2015.

La délibération 131-2014 R est acceptée par 17 oui, 12 non et 0 abstention.

La Présidente suspend la séance cinq minutes pour des raisons techniques.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 132-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2015

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2014 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 13 et 20 novembre 2014 et le rapport a été établi par MM. Etienne et Voignier.

La Présidente demande si MM. Etienne et Voignier ont quelque chose à ajouter à leurs rapports.

MM. Etienne et Voignier n'ont rien à ajouter à leurs rapports.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 133-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2014 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 13 et 20 novembre 2014 et le rapport a été établi par MM. Etienne et Voignier.

La Présidente demande si MM. Etienne et Voignier ont quelque chose à ajouter à leurs rapports. Elle constate que ce n'est pas le cas.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 4 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 134A-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE ET D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION D'UN MONTANT GLOBAL DE CHF 3'770'500.- EN VUE DE LA RÉNOVATION DU PONT DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2014 et renvoyé en commission Entretien du Domaine Public.

Celle-ci s'est réunie le 18 novembre 2014 et le rapport a été établi par M. Voignier.

La Présidente demande si M. Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la Présidente passe au vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit 29 oui.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 136-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 604'800.- TTC POUR L'INSTALLATION DE BORNES RÉTRACTABLES DÉLIMITANT UNE ZONE PIÉTONNE SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-JOSEPH ET SUR LA PARTIE NORD DE LA PLACE DU MARCHÉ, POUR DES PLANTATIONS EN BAC, AINSI QUE POUR LA MISE EN PLACE DE COFFRETS ÉLECTRIQUES

La Présidente rappelle que la délibération 136-2014 R a été retirée de l'ordre du jour puisque la commission souhaite encore poursuivre ses travaux. Cet objet sera traité lors d'un prochain Conseil municipal.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

1. Motion 052-2014 P : Pour la construction d'une halte ferroviaire, sur le trajet du CEVA, au Val d'Arve

La Présidente demande à son auteur s'il souhaite la voir porter à l'ordre du jour.

M. Buchs souhaite que cette motion soit traitée au prochain Conseil Municipal.

2. Motion 053-2014 P : Que fait la Police ?

La Présidente demande à son auteur s'il souhaite la voir porter à l'ordre du jour.

Mme Hiltpold répond par l'affirmative.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

QUE FAIT LA POLICE ?

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu les rassemblements nocturnes qui semblent prendre de plus en plus d'ampleur sur la Place du Marché ou la Place de Sardaigne notamment;

Vu les craintes de certaines personnes que ces lieux deviennent une zone de non-droit;

Vu les plaintes des habitants du Triangle;

Vu l'apparente impuissance des agents de la police municipale;

Vu la réorganisation en cours de la police cantonale;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif à

- convoquer une TCR ou une commission de la sécurité pour présenter la politique communale de sécurité;
- convier à cette même séance un représentant de la police cantonale pour présenter la réorganisation en cours et les moyens d'intervention sur le périmètre carougeois;
- faire un point de situation sur les caméras de surveillance;
- envisager des mesures de sensibilisation au bruit et autres nuisances envers les personnes participant à ces rassemblements nocturnes.

La Présidente donne la parole à Mme Hiltpold.

Mme Hiltpold souhaite présenter la motion avant la prise en considération, comme les auteurs des motions soumises lors des dernières séances ont pu le faire. Le PLR a commencé par poser des questions. Il a obtenu une partie des réponses et il pensait qu'il serait bon de faire un état des lieux de la situation. La motion demande que le Conseil municipal soit informé de la politique communale de la sécurité, dans le cadre soit d'une commission de la sécurité, soit d'une séance toutes commissions réunies, qu'un représentant de la police cantonale soit invité à cette séance – le PLR pensait à M. Castella, en charge d'une partie des tâches de la mise en place de la nouvelle politique– et qu'un point de situation sur les caméras de surveillance soit fait. La motion est donc modérée. Elle

n'est pas extrêmement urgente. Elle demande simplement une commission, qui peut avoir lieu la semaine prochaine comme au mois de décembre, pour obtenir cette information. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal pourrait déjà la voter ce soir.

Mme Lammar a eu l'occasion de répondre à quelques questions du PLR. Elle rappelle qu'elle avait promis, lors d'une question de M. Barthassat, qu'un bilan sur la sécurité et notamment sur les caméras de surveillance serait prochainement présenté. Comme il est souhaité que la population soit aussi informée de ce bilan, une séance publique aura lieu fin janvier 2015, en principe le 28 janvier mais la date doit encore être confirmée. Cela n'empêche pas une séance de la commission de la sécurité.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission de la sécurité.

M. Maulini plaide également pour le renvoi en commission de la sécurité, mais il pense qu'il faudrait attendre cette séance publique, parce que celle-ci sera convoquée pour évoquer le bilan des caméras de surveillance et les questions vont déborder. Le thème de la sécurité est récurrent dans cette ville. La commission de la sécurité devrait se réunir après avoir entendu ce que le peuple a à dire.

La Présidente précise que, d'après l'intervention de Mme Lammar, il ne s'agit pas simplement d'une séance sur le bilan de la vidéosurveillance mais bien plus largement sur les questions de sécurité.

Mme Hiltbold souligne que la motion demande précisément le renvoi en commission, raison pour laquelle elle pourrait être votée ce soir. Le PLR propose plutôt une séance toutes commissions réunies parce qu'il s'agit d'un problème important. Par ailleurs, Mme Hiltbold considère que les conseillers municipaux pourraient avoir des informations sans devoir attendre que le bilan soit présenté à la population. Elle demande donc que la séance de la commission ait lieu avant la séance publique, mais elle laisse à l'administration le soin de l'organiser.

La Présidente relève qu'effectivement, la motion demande soit une TCR, soit une commission de la sécurité, mais que le Bureau propose la commission de la sécurité. Le Conseil municipal devra se prononcer entre ces deux possibilités par un vote.

Mme Stebler ne sait pas dans quelle commission sera renvoyée cette motion, mais elle souhaite que, lorsqu'on parle des jeunes à Carouge, que ce soit au Chat Noir, à la place du Marché ou à la place de Sardaigne, on n'aborde pas seulement sous l'angle de la sécurité la question de l'endroit où ils peuvent se réunir. Sinon, on va les chasser ailleurs parce qu'ils sont trop bruyants, trop jeunes et trop vivants. Les questions suivantes devraient être abordées : Où iront-ils ? Où doivent-ils aller ? Quels sont les lieux alternatifs ? Où peut-on les accueillir ? Mme Stebler souhaite que la nouvelle association de quartier ne fasse pas la chasse aux regroupements de jeunes. Il faut faire attention parce que déjà on s'en plaint, on appelle la police et on ne supporte plus grand-chose. Elle invite donc la commission à aborder les lieux alternatifs où les jeunes auraient une place.

La Présidente rappelle que la discussion porte sur le type de commission à laquelle le Conseil municipal veut renvoyer la motion. Elle demande aux conseillers municipaux de garder leurs remarques pour le tour de pré-consultation.

M. Mutzenberg déclare que le groupe socialiste soutient la proposition de renvoyer la motion en commission de la sécurité.

Mme Marti indique que le groupe des Verts ne considère pas qu'une séance toutes commissions réunies soit le lieu adéquat pour parler de ce sujet. Sinon, tous les sujets pourraient être discutés en toutes commissions réunies. Il lui semble que la commission de la sécurité convient pour cette discussion.

M. Morex invite la Présidente à transmettre à Mme Marti qu'il a beaucoup apprécié son intervention. Il s'étonne malgré tout de la teneur de celle-ci puisqu'il avait proposé, lors d'un précédent Conseil municipal, de renvoyer en commission PAV un sujet spécifiquement lié au PAV mais Mme Marti avait tout fait pour que le sujet soit renvoyé en toutes commissions réunies.

La Présidente met aux voix la proposition la plus éloignée de celle du bureau, c'est-à-dire la proposition de Mme Hiltpold de renvoyer la motion en toutes commissions réunies.

Le renvoi en toutes commissions réunies est accepté.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster relève que le PLR pose des questions depuis le mois de septembre déjà. Il souhaite donc que la date de la séance soit fixée à une échéance relativement proche. Et puisqu'un bilan sur les caméras de surveillance sera fait, ceux qui suivent l'actualité savent que la vidéosurveillance a été mise en place aux Pâquis. M. Gerster souhaite que la question suivante soit étudiée : le réseau de vidéosurveillance de Carouge pourrait-il être connecté à celui des Pâquis, de sorte que les caméras seraient gérées en temps continu par des fonctionnaires de l'Etat, ce qui permettrait des économies au niveau communal ? Ce pourrait être une solution de gestion d'un outil qui existe et qui a fait ses preuves – même si certains n'y croient pas vraiment. M. Gerster demande donc que la commune prenne langue avec l'Etat pour voir si cette connexion est réalisable.

Mme Marti propose, pour ne pas avoir seulement une vision répressive des problèmes de nuisances et de sensibilisation au bruit, qu'un représentant des travailleurs sociaux hors murs soit convié à la séance. Les travailleurs sociaux hors murs interviennent sur le domaine public et auprès des jeunes. Il serait important qu'ils soient représentés à cette séance toutes commissions réunies, pour que les conseillers municipaux puissent mieux comprendre le travail qu'ils accomplissent.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITIONS

Il n'y en a pas.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Ben Chaabane, qui se demandait s'il est vrai que les marchands qui font l'objet d'une poursuite ne peuvent pas obtenir une place au marché

M. Walder rappelle que M. Ben Chaabane avait été interpellé par un jeune dans ce cas. Il répond que les marchands qui font l'objet d'une poursuite peuvent postuler pour une place au ticket ou pour une place fixe étant donné qu'ils la paient à l'avance (les places fixes doivent être payées 6 mois à l'avance). Les marchands ne sont donc pas péjorés s'ils font l'objet d'une poursuite. Il n'est donc pas, à ce jour, il n'est pas nécessaire pour un emplacement au ticket ou un emplacement fixe de produire une preuve de non poursuite.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

La Présidente signale que deux questions écrites sont posées, l'une de l'UDC et l'autre du MCG. Vu l'heure tardive, elle demande à leurs auteurs s'ils souhaitent les maintenir. Elle constate que c'est le cas.

UDC : Réforme de la fiscalité des entreprises et fin de la taxe professionnelle : quelles conséquences pour notre Commune ?

En octobre 2012, Genève a annoncé une réforme en profondeur de la fiscalité des entreprises. La démarche vise à répondre aux pressions exogènes tout en assurant le maintien d'une multitude d'entreprises génératrices d'emplois sur le territoire de notre canton.

L'enjeu est crucial : près de 20'000 emplois et plus d'un milliard de francs d'impôts dépendent de la baisse du taux effectif de l'impôt cantonal sur le bénéfice de 24% à 13%. La présence des sociétés à statut est non seulement importante pour Genève mais aussi pour la Confédération qui a encaissé en 2011, 779 millions de la part de Genève (soit env. 21% du total) sur les 3,6 milliards perçus auprès de ces sociétés dans l'ensemble du pays.

Contrairement à une image répandue dans le monde, la Suisse et Genève connaissent des charges fiscales relativement élevées qui les rendent, notamment pour les entreprises multinationales jusqu'alors au bénéfice d'un statut, moins compétitives par exemple que le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, qui taxent les revenus commerciaux entre 10% et 12%.

Pour les sociétés imposées selon le régime ordinaire, Genève a la charge fiscale la plus élevée de Suisse tant pour le taux d'imposition nominal du bénéfice que pour le taux effectif du bénéfice. La baisse sensible de notre taux d'imposition est donc la seule solution pour permettre d'éviter un exode de sociétés, une fois les statuts fiscaux abolis.

Genève, à l'instar du canton de Vaud, souhaite éviter les effets désastreux d'un départ de ces sociétés, auxquelles il faut additionner les emplois indirects générées par ces dernières. D'un point de vue fiscal, le départ des sociétés au bénéfice de statuts aurait un impact, d'après l'étude de l'institut CREA, de l'ordre d'un milliard de francs sur les recettes fiscales cantonales et communales.

Le renforcement de l'attractivité fiscale de notre canton a un coût qui est estimé entre 500 et 600 millions de francs. D'un côté, les recettes fiscales perçues auprès des sociétés ordinaires diminueraient, mais de l'autre côté les recettes perçues auprès de multinationales augmenteraient et des compensations fédérales seraient apportées. Au final, le coût estimé de la réforme de la fiscalité des entreprises serait de 457 millions de francs pour le canton et de 70 millions de francs pour l'ensemble des communes.

A la réforme de la fiscalité des entreprises vient se greffer la problématique de la taxe professionnelle communale, dont la suppression est pendante à la réforme de la fiscalité des entreprises. Cette taxe, qui est en réalité un impôt, déploie des effets contre-productifs en matière de promotion de l'emploi tout en surchargeant administrativement les entreprises. La fin de cet impôt, souvent qualifié d'anachronique, risque d'impacter les finances des communes, même si sa disparition s'opérerait par paliers

Entre 2000 et 2008, les communes genevoises ont perçu chaque année en moyenne 142 millions de francs provenant de la taxe professionnelle.

Nos questions sont les suivantes :

- 1) Le Conseil administratif est-il en mesure d'évaluer, d'après les dernières données en sa possession :
le coût de la réforme de la fiscalité des entreprises pour notre commune ?
les pertes de recettes fiscales qu'induirait la suppression de la taxe professionnelle pour notre commune ?
- 2) Comment le Conseil administratif entend-il compenser ces baisses de recettes fiscales ?
- 3) Le Conseil administratif envisage-t-il d'augmenter le centime additionnel
- 4) Le Conseil administratif négociera-t-il une diminution des charges déléguées par le canton pour permettre à notre commune de faire face aux coûts de la réforme ?

MCG : Demande de la validité de l'acte d'attribution d'un appartement à la conseillère administrative de Carouge Mme De Haller

Suite à l'attribution d'un appartement à un loyer mensuel de CHF 1'600.- à Mme Jeannine De Haller, conseillère administrative de la Ville de Carouge, par la Fondation communale du Vieux-Carouge, le MCG demande de vérifier la validité d'un tel acte. En effet, le Conseil administratif dispose d'une autorité de tutelle sur ladite Fondation.

Vu les conditions très avantageuses et très spéciales de cette attribution qui s'est effectuée de manière express, soit en 48 heures chrono, le groupe MCG demande de contrôler si l'attribution ne contrevient pas à la LAC, notamment à son article 48, aux autres dispositions légales régissant les communes, voire d'autres dispositions cantonales et fédérales.

En vous remerciant par avance de votre réponse, le MCG vous prie de recevoir l'expression de ses considérations distinguées.

Questions orales

Mme Hiltpold : Vote par internet

Mme Hiltpold a constaté, dans la documentation disponible au Service des votations, que certaines communes avaient mis en place le système de vote par Internet. Carouge ne figurait pas dans la liste. Mme Hiltpold demande quelle en est la raison.

Mme Lammar répond que deux raisons ont prévalu à la décision de ne pas proposer le vote par Internet. La première tenait au coût : le système revenait extrêmement cher. N'ayant pas les chiffres en tête, Mme Lammar pourra les donner ultérieurement, si nécessaire. Deuxièmement, il y avait un doute quant à la sécurité du vote par Internet. D'autres grandes

communes, parmi lesquelles Meyrin, Vernier ou la ville de Genève, ont aussi renoncé au vote par Internet.

M. Morex : Pub manifestations

M. Morex relève que, comme chacun le sait, la finale de la Coupe Davis a eu lieu ce week-end. La ville de Carouge a eu l'excellente idée de proposer à ses citoyens de disposer d'un écran géant à la salle des fêtes pour pouvoir suivre le double de samedi et les deux matchs simples de dimanche. M. Morex s'y est rendu le samedi ; les personnes présentes étaient au maximum 15 ou 18. Il se demande si la communication n'était pas insuffisante : une affiche sur un trépied à la place du Marché et la même affiche sur un trépied devant la salle des fêtes. Il demande si cette communication insuffisante s'explique par un manque de moyens ou par un manque de temps – il n'osera pas demander si c'est par un manque de compétences. Pour les prochaines manifestations, si la commune a l'excellente idée de répéter ce qu'elle a fait pour le Mondial de football et pour la Coupe Davis, serait-il possible d'imaginer une communication un peu plus importante ?

Mme Lammar ne répondra pas sur la communication en tant que telle. Elle explique que la manifestation à la salle des fêtes s'est organisée presque à la dernière minute parce qu'il n'était pas certains que l'écran pourrait rentrer dans la salle des fêtes. La commune avait l'intention de retransmettre la Coupe Davis à la salle de fêtes, sachant qu'elle ne souhaitait pas, au mois de novembre, monter une tente sur la place du Marché, la chauffer, etc. – la retransmission du Mondial sur grand écran avait pu se faire en plein air parce qu'elle se déroulait en été. Ne sachant pas si l'écran allait entrer, la commune n'a pas voulu faire de communication trop à l'avance. Une fois qu'elle a su que l'écran rentrerait, la communication a été faite : ces panneaux ont été posés, des informations ont également été mises sur le site Internet et sur Facebook. La commune souhaite que les retransmissions de manifestations sportives importantes puissent continuer et étudiera la manière d'améliorer la communication. L'idée serait de continuer à le faire à la salle des fêtes. En effet, si les retransmissions se passent toujours au même endroit, les citoyens pourraient peut-être prendre l'habitude de se dire, en cas de manifestation sportive, qu'il est possible que la commune la retransmette et se renseigner en conséquence. La salle des fêtes présente l'avantage, s'il fait beau, de pouvoir placer l'écran à l'intérieur et des places à l'extérieur et, s'il fait mauvais, de pouvoir rentrer le public à l'intérieur.

M. Morex complète sa question. Deux sociétés, à savoir les sauveteurs et les sapeurs-pompiers, ont été mises à contribution lors de cette manifestation. Une dizaine de membres de chacune de ces sociétés se sont déplacés samedi et dimanche pour pas grand-chose.

Mme Lammar souligne que la ville de Carouge leur en est très reconnaissante. Les pompiers et les sauveteurs ont été sollicités parce qu'il est important d'avoir une buvette lors de la retransmission d'un événement sportif. Le Conseil administratif ne souhaitait pas mobiliser telle ou telle association, pour des raisons d'égalité de traitement – pourquoi la gym et pas le judo ou l'Etoile Carouge ? Les pompiers et les sauveteurs sont des services délégués de la commune. Dès lors, il était logique de faire appel à eux. Ils ont volontiers et gentiment répondu à cette demande. Le Conseil administratif est un peu déçu de la fréquentation. Il faut savoir que si le public était peu nombreux, l'ambiance était très bonne et les personnes présentes ont, semble-t-il, eu beaucoup de plaisir à voir la retransmission sur écran géant. Malgré le peu de personnes présentes, le bilan est positif et encourage à continuer dans cette démarche, tout en améliorant la communication pour essayer à chaque fois de drainer plus de personnes.

M. Morex : Rue Jacques-Dalphin.

M. Morex relève que des travaux sont en cours à l'intersection de la rue Jacques-Dalphin et de la rue du Collège. Il imagine qu'ils n'ont pas de rapport avec le fait qu'éventuellement, plus tard, la circulation sera fermée derrière l'église et qu'elle se fera dans les deux sens sur ce tronçon de la rue Jacques-Dalphin. Il demande comment se fait-il que des plaques en granit soient disposées en travers de la chaussée.

M. Walder explique qu'il s'agit de travaux d'agrandissement du trottoir. L'objectif est de mettre la zone de rencontre en conformité avec la législation. En effet, une zone de rencontre doit être aménagée pour que les véhicules ne dépassent pas la vitesse autorisée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le but est de marquer davantage l'entrée de la zone de rencontre pour montrer aux automobilistes qu'ils arrivent dans une zone où les piétons sont prioritaires. Dans une deuxième étape, effectivement, il est prévu la fermeture derrière l'église. Cette fermeture interviendra au début de l'année prochaine, pour éviter que de nouvelles règles de circulation imposent de nouvelles contraintes ou créent de l'incompréhension durant le mois de décembre, principalement pour les commerces du centre de Carouge, et pour laisser le temps de bien communiquer en début d'année pour que les automobilistes ne se perdent pas dans Carouge.

M. Morex relève que M. Walder n'a pas répondu à sa question. Comment se fait-il que des plaques de granit soient disposées en travers de la chaussée ? Font-elles office de dos d'âne ?

M. Walder répond que la dalle en granit est destinée à marquer le seuil d'entrée dans la zone de rencontre, c'est-à-dire l'entrée dans la rue Jacques-Dalphin.

M. Mutzenberg : Travaux rue du Collège

La question de M. Mutzenberg est liée à la précédente. Est-il possible de renforcer le marquage provisoire des passages piétons à la rue du Collège, au niveau de l'école ? Pour l'instant, il n'y a qu'un passage piéton qui est à peine marqué. Il est important de mettre des bandes provisoires le temps des travaux, même s'ils ne vont pas durer longtemps.

M. Walder indique que les mesures de sécurité lors des chantiers sont discutées avec la police municipale et les patrouilles scolaires. La demande de M. Mutzenberg sera examinée et, si un marquage provisoire est nécessaire, il sera fait.

M. Baud : Graisse sur les rails

M. Baud remarque qu'il n'aura échappé à personne que les trams qui traversent Carouge, surtout à la place du Marché, font un bruit épouvantable. Ils grincent horriblement. Or, depuis quelque temps, une habitante dont les fenêtres donnent sur ce passage a constaté que, tous les matins, les TPG venaient graisser les rails pour éviter que les trams fassent du bruit. M. Baud souhaite savoir quel est le type de graisse qu'utilisent les TPG, en particulier si elle est biodégradable. Il demande également où va cette graisse en cas de pluie.

Au risque de décevoir M. Baud, M. Walder ne peut pas donner de réponses à ces deux questions. Il imagine que cette mesure fait partie des mesures que prennent les TPG actuellement – et il les en remercie – suite à la séance publique que la Ville de Carouge a organisée et à l'insistance du Conseil administratif mais aussi de la population (commerçants comme habitants) que soient prises des mesures pour réduire les nuisances et améliorer la cohabitation des trams et des riverains dans la rue Ancienne. M. Walder se renseignera pour répondre aux questions de M. Baud lors du prochain Conseil municipal.

M. Etienne : Ecologie urbaine : de quoi parlons-nous ?

M. Etienne rappelle qu'en début de séance, dans ses communications, M. Walder a fait état d'un prix reçu pour les efforts en matière de biodiversité dans la commune. Deux exemples ont été cités : la rue de la Débridée où les fleurs sauvages ont été plantées – le projet original a été, selon M. Etienne, dénaturé mais c'est un autre débat – et le rondou de Carouge où des hôtels à insectes ont été installés au beau milieu de la circulation. Quand on parle de nature en ville, il faut savoir de quoi l'on parle. Pour M. Etienne, la nature a son propre fonctionnement. Parfois, elle a besoin de l'homme pour l'aider parce que celui-ci lui a fait beaucoup de mal, mais il ne faut pas que ce soit un prétexte à de la décoration. Il faut garder une certaine cohérence et donner un sens à ce dont on parle quand on parle de nature en ville. M. Etienne souhaite savoir si le Conseil administratif entend faire un suivi faunistique et floristique de tous les projets de nature en ville mis en place dans la commune. Par ailleurs, il serait intéressant qu'une commission traite de ce sujet, afin de parler de la politique des espaces verts, du succès ou non des prairies fleuries mises en place, etc.

M. Walder répond positivement à la dernière question. Il est d'ailleurs envisagé une commission sur la gestion et le traitement des arbres à Carouge. Il propose qu'elle soit étendue au thème de la gestion des espaces verts. Quant à l'écologie urbaine, on peut effectivement discuter des définitions. Comme mentionné dans la première communication de M. Walder, la commune a reçu le prix Pro Natura, lequel est bien évidemment remis aussi par Pro Natura. Des experts diront toujours que ceci est mieux que cela, mais il faut reconnaître que cette association a une certaine expérience dans l'aménagement, dans des communes genevoises, d'endroits où la biodiversité et les espèces vivaces et endémiques peuvent se développer.

M. Wolfisberg : Date d'ouverture patinoire

M. Wolfisberg signale que la patinoire de Plan-les-Ouates a ouvert le 15 novembre, la patinoire de Bernex le 14 novembre, la patinoire du Grand-Saconnex le 15 novembre, la patinoire de Coppet le 15 novembre, la patinoire de Nyon le 12 novembre et la patinoire de Carouge deux semaines plus tard, alors que les journées ont drastiquement raccourci ces dernières semaines et qu'il n'y a pas encore d'alternatives, telles que le ski. Ne serait-il pas judicieux d'ouvrir la patinoire à la mi-novembre comme le font la plupart des communes, ce qui rendrait heureux de nombreux enfants ainsi que les parents ?

Mme Lammar rappelle que la date de fermeture de la patinoire est établie notamment en fonction des autres manifestations. Il faut avoir le temps de démonter la patinoire afin que tout soit en ordre pour accueillir les autres manifestations. L'ouverture a toujours eu lieu fin novembre, raison pour laquelle, cette année, la date a de nouveau été fixée fin novembre. C'est aussi une question de froid : avec les températures que l'on a connues cet automne, il aurait été un peu plus compliqué de maintenir la glace si la patinoire avait été ouverte plus tôt. Pour l'année prochaine, il serait possible de réfléchir et de discuter d'une date d'ouverture de la patinoire avant la fin novembre. Il faut cependant savoir que, le cas échéant, cela a un coût : plus la patinoire est ouverte longtemps, plus elle coûte cher.

M. Wolfisberg en convient, mais les travaux pour monter la patinoire ont commencé il y a déjà relativement longtemps. A son sens, faire des économies sur ces deux semaines n'est pas une bonne chose.

M. Wolfisberg : Critères attribution prestations de services traiteurs

M. Wolfisberg souhaite connaître les critères d'attribution pour les prestations de services traiteurs lors de manifestations telles que la soirée des entreprises ou la *grill party*. Plusieurs acteurs importants de la branche sur la place carougeoise remplissent toujours les soumissions mais ne sont que très rarement choisis, au profit d'institutions, de fondations qui

sont largement subventionnées. On n'est pas sans savoir que la conjoncture économique n'est pas au beau fixe. Par conséquent, il serait judicieux de soutenir ces entreprises dont certaines sont connues et reconnues bien au-delà des frontières carougeoises.

M. Walder ne peut pas énumérer les critères d'attribution, qui varient selon les appels d'offres en fonction des manifestations et des prestations demandées. Il souligne qu'aucune entreprise ou fournisseur n'est discriminé aujourd'hui. Le but est que tous les prestataires puissent concourir. A noter cependant que tous les prestataires n'ont pas les moyens d'assurer les prestations demandées. La commune est en train de mettre en place, dans tous les domaines, des appels d'offres ouverts et transparents. M. Walder donnera les informations demandées lors du prochain Conseil municipal. Mais il peut garantir qu'il n'y a aucune discrimination aujourd'hui pour les commerçants et restaurateurs carougeois.

M. Wolfisberg précise que les principaux acteurs dont il parle ont largement les compétences pour assurer ce genre de manifestations.

La Présidente lève la séance à 23h15.

